



**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

**Etait excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELLEMME à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16



**Délibération n° 202404DECC04 Transmission dématérialisée des actes à la Préfecture**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC05 Adoption du compte financier unique 2024**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC06 Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du compte financier unique**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC07 Adoption du budget primitif 2025**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC08 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC09 Modification du règlement intérieur du CCAS**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

**Délibération n° 202404DECC10 Election d'un membre de la commission permanente**

Approuvée à l'unanimité avec 16 voix POUR

Fait à Pibrac le 10/04/2025

La secrétaire de séance,

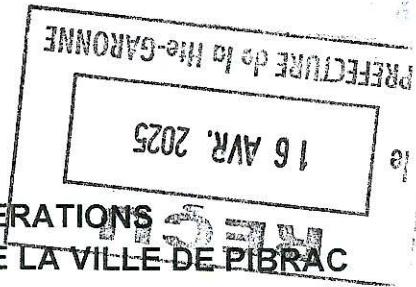
Laetitia LARROQUE



La Présidente,

Denise CORTIJO

**Mise en ligne sur le site de la Ville et affichée au CCAS, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. également convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

**Etais excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELEMMES à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

---

**Délibération n° 202504DECC04**

**Objet :transmission dématérialisée des actes du CCAS à la Préfecture**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

- De choisir pour ce faire, le dispositif FAST- ACTES commercialisé par la société DOCAPOST
- D'autoriser Madame la Présidente à signer avec le Préfet de la Haute-Garonne la convention correspondante et ses avenants éventuels afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

  
The circular seal contains the text "CCAS PIBRAC" at the top and "Haute Garonne" at the bottom, with a central emblem.

**Denise CORTIJO**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication  
Publié le

## **Présentation de la convention-type entre le « représentant de l'État » et les « collectivités » souhaitant procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État**

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l’alinéa 3 de l’article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application de l’article R. 2131-3 du CGCT, signer avec le représentant de l’État dans le département une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu’ils soient en mesure de vérifier s’il est homologué dans les conditions prévues à l’article R. 2131-1 du CGCT ;
- d’établir les engagements respectifs des deux parties pour l’organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

La convention relève de l’engagement bilatéral entre le représentant de l’État et la collectivité et permet de décliner localement les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique. Le présent document propose un cadre type pour faciliter l’établissement de cette convention. Il peut également être utilisé afin d’assurer la transmission d’autres actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l’État. La convention type est structurée comme suit :

- la première partie identifie les parties signataires de la convention ;
- la seconde partie référence l’opérateur qui exploite le dispositif de transmission homologué, la collectivité émettrice et, le cas échéant, l’opérateur de mutualisation<sup>1</sup> ; elle rassemble les informations nécessaires au raccordement de la collectivité émettrice au système d’information @CTES ;
- la troisième partie rassemble les clauses sur lesquelles s’engagent les signataires de la convention. Il s’agit, d’une part, de clauses qui doivent obligatoirement y figurer et, d’autre part, de clauses adaptables qui peuvent être déclinées localement sur la base d’un accord mutuel ;
- la quatrième partie précise la durée et les conditions de validité de la convention.

Les éléments écrits en rouge correspondent aux informations à renseigner par les services de la collectivité et par ceux de la préfecture avant la signature.

Plusieurs avenants-types à la présente convention vous sont également proposés. Ils portent notamment sur la signature des actes transmis par voie électronique, le changement d’opérateur de transmission et l’extension du périmètre des actes transmis par voie électronique.

---

<sup>1</sup>Les opérateurs de mutualisation, de statuts variés (centres de gestion de la fonction publique territoriale, départements, syndicats de communes, etc.), ont vocation à accompagner les collectivités dans leur mutation vers l’administration électronique et peuvent intervenir sur la chaîne de transmission en amont des opérateurs de transmission agréés. Ils mutualisent les demandes des collectivités pour négocier avec les opérateurs de transmission et/ou effectuer des achats groupés de certificats d’authentification. Ils dispensent aussi souvent une prestation d’accompagnement au changement, permettent parfois aux collectivités de se connecter à d’autres systèmes d’information et leur mettent à disposition des logiciels métiers.

# **CONVENTION**

*ENTRE*

*LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT*

*ET*

*LE CCAS DE PIBRAC*

***POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU  
REPRESENTANT DE L'ÉTAT***

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
1) PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION .....	3
2) PARTENAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR .....	4
2.1. L'opérateur de transmission et son dispositif.....	4
3) IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE.....	4
3.1. L'opérateur de mutualisation <i>[ facultatif - si nul, supprimer la présente partie]</i> .....	4
4) ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE.....	4
4.1. Clauses nationales .....	4
4.1.1. Organisation des échanges .....	4
4.1.2. Signature.....	5
4.1.3. Confidentialité.....	5
4.1.4. Interruptions programmées du service .....	5
4.1.5. Suspension et interruption de la transmission électronique <i>[ collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe]</i> .....	5
4.1.6. Preuve des échanges .....	6
4.2. Clauses locales .....	6
4.2.1. Classification des actes par matières .....	6
4.2.2. Support mutuel .....	6
4.3. Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires .....	6
4.3.1. Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours.....	6
4.3.2. Documents budgétaires concernés par la transmission électronique .....	7
5) VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION .....	7
5.1. Durée de validité de la convention.....	7
5.2. Modification de la convention .....	7
5.3. Résiliation de la convention <i>[ collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe]</i> .....	7

### 1) PREAMBULE

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;



Convention  
entre la Préfecture de la Haute-Garonne  
et le CCAS de Pibrac pour la transmission  
électronique des actes au représentant de l'État

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération inter-communale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation ;

Conviennent de ce qui suit.

**Article 1.** La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L. 2131-12 du code général des collectivités territoriales.

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

## 2) PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION

La présente convention est passée entre :

- 1) La préfecture de la Haute-Garonne représentée par le préfet, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) Et le CCAS de PIBRAC représenté par sa Présidente, ci-après désigné : « l'émetteur ». Pour les échanges effectués en application de la présente convention, la collectivité est identifiée par les éléments suivants :

Numéro SIREN : 263 101 149 ;

Nom : CCAS de Pibrac ;

Nature : Etablissement public ;

Code Nature de l'émetteur : 5-4

Arrondissement de « l'émetteur » : TOULOUSE

## 3) PARTENAIRES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

### 3.1. L'opérateur de transmission et son dispositif

**Article 2.** Pour recourir à la transmission électronique, l'émetteur s'engage à utiliser le dispositif suivant : FAST -ACTES. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 06/01/2025 par le ministère de l'Intérieur.

La société DOCAPOST chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargé de la transmission électronique des actes de l'émetteur, en vertu d'un bon de commande signé le 27/03/2025 pour une durée de 3 ans.

## 4) IDENTIFICATION DE L'EMETTEUR

**Article 3.** Afin de pouvoir être dûment identifiée ou, à défaut, pour pouvoir identifier les personnes chargées de la transmission, l'émetteur s'engage à faire l'acquisition et à utiliser des certificats d'authentification conformément aux dispositions du cahier des charges de la transmission prévu à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.



Convention  
entre la Préfecture de la Haute-Garonne  
et le CCAS de Pibrac pour la transmission  
électronique des actes au représentant de l'État

## 5) ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE

### 5.1. Clauses nationales

#### 5.1.1. Organisation des échanges

**Article 4.** L'émetteur s'engage à transmettre au représentant de l'État les actes mentionnés à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 2131-3.

Un accusé de réception électronique est délivré automatiquement pour chaque acte. Il atteste de la réception de ces derniers par le représentant de l'État.

**Article 5.** L'émetteur s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, il peut transmettre ces actes numérisés.

La transmission concurrente d'un acte sous forme papier et sous forme électronique est interdite.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, l'émetteur peut le transmettre sur support papier, ou par tout autre moyen, préalablement accepté par le représentant de l'État.

#### 5.1.2. Signature

**Article 6.** L'émetteur s'engage à ne faire parvenir par voie électronique que des actes existant juridiquement dont il est en mesure de produire un exemplaire original signé, de façon manuscrite ou électronique.

Il mentionne sur les actes transmis par voie électronique le prénom, le nom et la qualité du signataire.

**Article 7.** L'émetteur s'engage à ne pas scanner des actes à seule fin d'y faire figurer la reproduction de la signature manuscrite du signataire, la valeur d'une signature manuscrite numérisée étant quasi nulle.

**Article 8.** Lorsque cela est possible, l'émetteur transmet des actes signés électroniquement dans les conditions prévues à l'article L. 212-3 du code des relations entre le public et l'administration.

#### 5.1.3. Confidentialité

**Article 9.** L'émetteur ne peut diffuser les informations fournies par les équipes techniques du ministère de l'Intérieur permettant la connexion du dispositif à ses serveurs pour le dépôt des actes autres que celles rendues publiques par les services de l'État.

Ces informations doivent être conservées et stockées de façon à ce qu'elles soient protégées d'actions malveillantes.

**Article 10.** L'émetteur s'assure que les intermédiaires techniques impliqués dans ses échanges avec les services préfectoraux respectent également les règles de confidentialité et qu'ils ne sous-traitent pas indûment certaines de leurs obligations à un autre opérateur.

#### 5.1.4. Interruptions programmées du service

**Article 11.** L'accès électronique à l'infrastructure technique du ministère de l'Intérieur pourra être interrompu une demi-journée par mois en heures ouvrables. Le représentant de l'État s'engage à ce que l'équipe technique du ministère de l'Intérieur avertisse les « services supports » des opérateurs de transmission des émetteurs trois jours ouvrés à l'avance.

En cas d'interruption de l'accès à l'infrastructure technique pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour transmettre ses actes par voie électronique.

#### 5.1.5. Suspension et interruption de la transmission électronique [collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe]

**Article 12.** Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les parties peuvent suspendre l'application de la présente convention à tout moment.



**Convention  
entre la Préfecture de la Haute-Garonne  
et le CCAS de Pibrac pour la transmission  
électronique des actes au représentant de l'État**

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit à l'autre partie. Cette notification doit intervenir au moins un mois avant la prise d'effet de la décision.

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

L'émetteur peut demander au représentant de l'État l'autorisation de mettre fin à la suspension. La demande doit être formulée par écrit et préciser la date à laquelle l'émetteur souhaite utiliser à nouveau la transmission électronique. Le représentant de l'État s'engage à accuser réception de cette demande et à indiquer à l'émetteur la date à compter de laquelle les envois dématérialisés sont à nouveau acceptés.

En cas d'absence de volonté exprimée de reprise des relations contractuelles dans le cadre de la présente convention à l'issue d'une année franche à compter de leur suspension, la convention devient caduque.

### **5.1.6. Preuve des échanges**

**Article 13.** Les parties à la présente convention s'engagent à reconnaître la validité juridique des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

Les accusés de réception délivrés par les infrastructures techniques du ministère de l'Intérieur et de l'opérateur de transmission attestent de la réception des échanges intervenus dans les procédures du contrôle de légalité et du contrôle administratif.

## **5.2. Clauses locales**

### **5.2.1. Classification des actes par matières**

**Article 14.** L'émetteur s'engage à respecter la nomenclature des actes en vigueur dans le département, prévoyant la classification des actes par matières, utilisée dans le contrôle de légalité dématérialisé et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

La classification des actes en vigueur dans le département et annexée à la présente convention comprend huit niveaux.

### **5.2.2. Support mutuel**

**Article 15.** Dans l'exécution de la présente convention, les parties ont une obligation d'information mutuelle.

## **5.3. Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires**

### **5.3.1. Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours**

**Article 16.** La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

**Article 17.** Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

**Article 18.** Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

**Article 19.** Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

### 5.3.2. Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

**Article 20.** La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

## 6) VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

### 6.1. Durée de validité de la convention

**Article 21.** La présente convention prend effet à la date de sa signature par le représentant de l'Etat et a une durée de validité d'un an.

La présente convention est reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

### 6.2. Modification de la convention

**Article 22.** Entre deux échéances de reconduction de la convention, certaines de ses clauses peuvent être modifiées par avenants.

**Article 23.** Dans l'hypothèse où les modifications apportées au cahier des charges de la transmission des actes auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre le représentant de l'État et la collectivité avant même l'échéance de la convention.

### 6.3. Résiliation de la convention [collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe]

**Article 24.** Sous réserve des dispositions de la loi du 7 août 2015 susvisée, l'émetteur peut résilier la présente convention à tout moment.

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit au représentant de l'État. Cette notification doit intervenir au moins trois jours avant la prise d'effet de la décision.

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

+Fait à TOULOUSE

Le 10 avril 2025, **17 AVR. 2025**  
En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

Pour le Préfet  
L'Adjoint au Chef du Bureau  


Michael FORNET



LA PRESIDENTE,

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : Commune de PIBRAC (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 26310114900015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE TOULOUSE COURONNE OUEST

**M. 57**

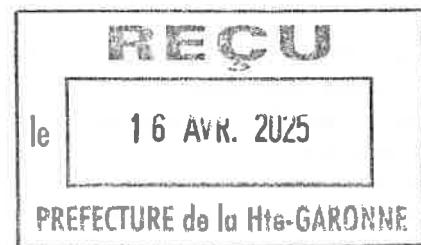
**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET C.C.A.S. (3)

**ANNEE 2024**

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.  
(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe  
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Page 1



## Sommaire

### **I - Informations générales et synthétiques**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	7
B3.2 - Liste des établissements publics créés	8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	11
D - Bilan synthétique	12
E - Compte de résultat synthétique	13
F - Taux des contributions et produits afférents en N	15

### **II - Exécution budgétaire**

A - Modalités de vote du budget	16
---------------------------------	----

#### **Vue d'ensemble**

A1.1 - Dépenses d'investissement	17
A1.2 - Recettes d'investissement	18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	19
A2.2 - Recettes de fonctionnement	20

#### **Vue détaillée**

B1 - Dépenses d'investissement	21
B2 - Recettes d'investissement	23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25
D1 - Dépenses de fonctionnement	29
D2 - Recettes de fonctionnement	32

### **III - Etats financiers**

A - Bilan	34
B - Compte de résultat	38
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	41
D - Balance des comptes	42

### **IV - Etats annexés**

#### **A - Présentation croisée et agrégée**

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	54
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56

#### **B - Etats annexés patrimoniaux**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	63
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	65
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	67
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	68
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	69
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	70
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	71
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	72
B3 - Etat des provisions	73
B4 - Etat des charges transférées	75
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	76
B6 - Prêts	77
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	78
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	79
B7.3 - Etat des emprunts garantis	80
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	81
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	82
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	83
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	84
B7.8 - Autres engagements donnés	85

## Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	87
B9 - Etat du personnel	88
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	91
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	92
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	93
<b>C - Etats annexés budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	94
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	96
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	97
C2.1 - Situation des AP	99
C2.2 - Situation des AE	100
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	101
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	107
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	112
D2 - Gestion des fonds européens	113
D3 - Actions de formation des élus	114
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	115
D5 - Identification des flux croisés	116
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	117
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	118
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	120
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	121
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	122
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	123
E - État des Contrôles du Compte Financier	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	124

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>
<b>Informations statistiques</b>		
Population totale		Valeurs
Population totale		8 880
<b>Informations fiscales (N-2)</b>		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00
<b>Ratios de niveau</b>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	29,09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	27,76
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
<b>Ratios de structure et d'analyse financière</b>		
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31,30 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104,79 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	-4,79 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-4,79 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

- (1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.
- (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
- (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 130,09	253 966,54
	Recettes réalisées (1)	B	7 000,82	246 521,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 055,52	294 080,25
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	264 718,16
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Differences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 000,82	-18 196,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 925,43	40 113,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	20 926,25	21 916,84
Difference entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	20 926,25	21 916,84
				42 843,09

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					<b>B2</b>
	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1</b>	<b>Part affectée à l'investissement : exercice N</b>	<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice N</b>
<b>I - Budget principal</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	13 925,43	0,00	7 000,82	0,00	20 926,25
Fonctionnement	40 113,71	0,00	-18 196,87	0,00	21 916,84
<b>TOTAL I</b>	<b>54 039,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 196,05</b>	<b>0,00</b>	<b>42 843,09</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>54 039,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 196,05</b>	<b>0,00</b>	<b>42 843,09</b>

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITE		B3.1	
Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I B3.2
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une règle si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une règle si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : règle à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>		<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>	(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la complabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	TITRES RESTANT À ÉMETTRE
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>	(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>	(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>			<b>I</b>
<b>Bilan synthétique (en milliers d'euros)</b>			<b>D</b>
<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		<b>Apports et subventions d'investissement</b>	<b>45,21</b>
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-0,08
Autres immobilisations incorporelles	0,00	Réserves	5,58
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		<b>Report à nouveau</b>	<b>40,11</b>
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	-18,20
Constructions	8,37	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>72,63</b>
Réseaux divers	0,00	<b>PASSIF</b>	<b>0,00</b>
Installations techniques, agencements et matériel	0,74	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>0,00</b>
Autres	20,68	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>29,79</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25,58
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	9,00
Créances	14,76	Produits consalés d'avance	0,00
Charges consalées d'avance	0,00	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>34,58</b>
Trésorerie	62,76	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>77,52</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>34,58</b>
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,10
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV )</b>	<b>107,31</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV )</b>	<b>107,31</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	0,00	0,00
Dotations de l'état	0,00	0,00
Participations	133,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Ventes de biens ou prestations de services	112,10	0,00
Produits des cessions d'actifs	0,26	0,00
Autres produits de gestion	1,17	0,00
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>246,52</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Achats et charges externes	154,88	0,00
Charges de personnel	63,49	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	4,42	0,00
Impôts et taxes	1,08	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	6,13	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	0,26	0,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>230,26</b>	<b>0,00</b>

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>		<b>E</b>
<b>POSTES</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dispositifs d'intervention pour compte propre	34,46	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>34,46</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>-18,20</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>-18,20</b>	<b>0,00</b>

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N					F
Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part régionale des ressources</b>					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détaillez les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE MODALITES DE VOTE DU BUDGET	II A
--	---------

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ..., du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					II A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	20 055,52	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

- (1) Dépenses engagées non mandatées.  
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.  
(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour comptes de tiers.  
(4) DI 040 = RF 042  
(5) DI 041 = RI 041  
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b> <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>II</b>
					A1.2
<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)</b>	<b>Réalisations (titres émis) (b)</b>	<b>Taux de réalisation (b/a)</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12 (1)</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées <sup>(8)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	613,73	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>613,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 130,09	6 387,09	104,19	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>6 130,09</b>	<b>6 387,09</b>	<b>104,19</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 130,09</b>	<b>7 000,82</b>	<b>114,20</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>13 925,43</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>7 000,82</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							II A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	155 502,00	129 553,09	9 048,37	138 601,46	89,13	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	89 300,00	64 320,04	16 532,30	80 852,34	90,54	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	39 000,00	25 884,52	9 000,00	34 884,52	89,45	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>283 802,00</b>	<b>219 757,65</b>	<b>34 580,67</b>	<b>254 338,32</b>	<b>89,62</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	4 148,16	3 992,75	0,00	3 992,75	96,25	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>287 950,16</b>	<b>223 750,40</b>	<b>34 580,67</b>	<b>258 331,07</b>	<b>89,71</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 130,09	6 387,09	0,00	6 387,09	104,19	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>6 130,09</b>	<b>6 387,09</b>	<b>0,00</b>	<b>6 387,09</b>	<b>104,19</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>294 080,25</b>	<b>230 137,49</b>	<b>34 580,67</b>	<b>264 718,16</b>	<b>90,02</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>294 080,25</b>	<b>230 137,49</b>	<b>34 580,67</b>	<b>264 718,16</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 204,54	112 097,01	0,00	112 097,01	93,26	0,00
73	Impôts et laxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	100,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	762,00	1 167,28	0,00	1 167,28	153,19	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>253 966,54</b>	<b>246 264,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 264,29</b>	<b>96,97</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>253 966,54</b>	<b>246 521,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 521,29</b>	<b>97,07</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>253 966,54</b>	<b>246 521,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 521,29</b>	<b>97,07</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>40 113,71</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>294 080,25</b>	<b>246 521,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 521,29</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>						<b>B1</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	20 055,52	0,00	0,00	0,00	20 055,52
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 055,52</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 055,52</b>
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>						<b>B1</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		20 055,52	0,00	0,00	0,00	20 055,52
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		20 055,52	0,00	0,00	0,00	20 055,52

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes d'investissement - Vue détaillée						B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	613,73	0,00	613,73	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	613,73	0,00	613,73	-613,73
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes + régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-257,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>-257,00</b>	<b>613,73</b>	<b>0,00</b>	<b>613,73</b>	<b>-870,73</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	65,63	0,00	65,63	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	312,90	0,00	312,90	0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	189,00	0,00	189,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	2 808,18	0,00	2 808,18	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 593,33	0,00	2 593,33	0,00

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>						<b>B2</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
28188	Autres	0,00	161,05	0,00	161,05	0,00
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>6 387,09</i>	<i>6 387,09</i>	<i>0,00</i>	<i>6 387,09</i>	<i>0,00</i>
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>6 387,09</b>	<b>6 387,09</b>	<b>0,00</b>	<b>6 387,09</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 130,09</b>	<b>7 000,82</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,82</b>	<b>-870,73</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>13 925,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>7 000,82</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,82</b>	<b>13 054,70</b>

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11(1)  
LIBELLE : Centre Communal d'Action Sociale

Chap / art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>DEPENSES</b>		<b>20 055,52</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B</b>
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	57 117,86
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 069,75
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 055,52	0,00	0,00	0,00	54 048,11
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 779,84
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	11 847,49
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	22 388,38
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	17 203,87
2188	Autres immobilisations corporelles	20 055,52	0,00	0,00	0,00	828,53
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
			Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b> <b>4 675,06</b>
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 675,06
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00	2 222,23
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	0,00	2 452,83
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A  0,00	D - B  -52 442,80

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (6) Sauf 165, 166 et 16449.
- (7) Indiquer le signe algébrique.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12(1)  
LIBELLE : Centre Culturel et Social

Chap / art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>B</b>
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 518,76
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	3 518,76
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 118,38</b>
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	32 845,53
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	4 067,24
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	19 758,58
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	32 763,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	1 683,97
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
			Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 13B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 733,40</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 437,50
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	295,90
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A <b>0,00</b>	D - B <b>-87 903,74</b>

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses empêchées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.
- (4) Réalisations antérieures = réalisations de l'exercice.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (6) Sauf 165, 166 et 16449.
- (7) Indiquer le signe algébrique.

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>						<b>D1</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
60612	Énergie - Électricité	0,00	398,59	0,00	398,59	0,00
60622	Carburants	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	510,42	221,35	289,07	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	363,45	0,00	363,45	0,00
6156	Maintenance	0,00	784,45	0,00	784,45	0,00
6168	Autres	0,00	370,47	0,00	370,47	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	371,52	0,00	371,52	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	108 286,92	0,00	108 286,92	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	26 238,99	0,00	26 238,99	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	343,80	0,00	343,80	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	155 502,00	138 822,81	221,35	138 601,46	16 900,54
6218	Autre personnel extérieur	0,00	31 026,73	14 568,03	16 358,70	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	37,80	0,00	37,80	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	848,28	0,00	848,28	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	113,40	0,00	113,40	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	36 625,56	0,00	36 625,56	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	98,46	0,00	98,46	0,00
64113	NBI	0,00	1 083,06	0,00	1 083,06	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	6 583,09	0,00	6 583,09	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	5 177,59	0,00	5 177,59	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	12 422,54	0,00	12 422,54	0,00

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>						<b>D1</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
6455	Colisations pour assurance du personnel	0,00	1 266,36	0,00	1 266,36	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	165,50	0,00	165,50	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	89 300,00	95 520,37	14 568,03	80 852,34	8 447,66
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	25 158,12	0,00	25 158,12	0,00
65134	Aides	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	67,74	0,00	67,74	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
65888	Autres	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	39 000,00	34 884,52	0,00	34 884,52	4 115,48
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>283 802,00</b>	<b>269 227,70</b>	<b>14 889,38</b>	<b>254 338,32</b>	<b>29 463,68</b>
total chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 992,75	0,00	3 992,75	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	4 148,16	3 992,75	0,00	3 992,75	155,41
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>287 950,16</b>	<b>273 220,45</b>	<b>14 889,38</b>	<b>258 331,07</b>	<b>29 619,08</b>
<i>total chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
6761	<i>Déficiences sur réalisations (positives) transférées en investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>257,00</i>	<i>0,00</i>	<i>257,00</i>	<i>0,00</i>
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>0,00</i>	<i>6 130,09</i>	<i>0,00</i>	<i>6 130,09</i>	<i>0,00</i>

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>						<b>D1</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>6 387,09</i>	<i>6 387,09</i>	<i>0,00</i>	<i>6 387,09</i>	<i>0,00</i>
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 387,09</b>	<b>6 387,09</b>	<b>0,00</b>	<b>6 387,09</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>294 337,25</b>	<b>279 607,54</b>	<b>14 889,38</b>	<b>264 718,16</b>	<b>29 619,09</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>294 337,25</b>	<b>279 607,54</b>	<b>14 889,38</b>	<b>264 718,16</b>	<b>29 619,09</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>						<b>D2</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	102 755,73	0,00	102 755,73	0,00
706888	Autres	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 204,54	112 097,01	0,00	112 097,01	8 107,53
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	133 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00
75888	Autres	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	762,00	1 167,28	0,00	1 167,28	-405,28
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>253 966,54</b>	<b>246 264,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 264,29</b>	<b>7 702,25</b>
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
total chapitre 77	Produits spécifiques	257,00	257,00	0,00	257,00	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>254 223,54</b>	<b>246 521,29</b>	<b>0,00</b>	<b>246 521,29</b>	<b>7 702,25</b>
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>						<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>						<b>D2</b>
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Prévisions (a)</b>	<b>Émissions (b)</b>	<b>Annulations (c)</b>	<b>Réalisations nettes (d=b-c)</b>	<b>Solde prévisions / réalisations (a-d)</b>
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		254 223,54	246 521,29	0,00	246 521,29	7 702,25
002 Résultat de fonctionnement reporté		40 113,71	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section de fonctionnement		294 337,25	246 521,29	0,00	246 521,29	47 815,96

III – ÉTATS FINANCIERS				III
Bilan (en euros)				A
ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		3 924,90	3 924,90	0,00
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00
Terrains		0,00	0,00	0,00
Constructions		8 562,88	196,89	8 365,99
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		19 028,52	18 289,32	739,20
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00
Autres		53 765,42	33 084,63	20 680,79
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>85 281,72</b>	<b>55 495,74</b>	<b>29 785,98</b>
ACTIF CIRCULANT		0,00	0,00	0,00
STOCKS		0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		0,00	0,00	0,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		13 994,61	0,00	13 994,61
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		764,89	0,00	764,89
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS				III	
Bilan (en euros)				A	
ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>14 759,50</b>	<b>0,00</b>	<b>14 759,50</b>	<b>2 788,05</b>
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		62 760,26	0,00	62 760,26	78 619,64
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>62 760,26</b>	<b>0,00</b>	<b>62 760,26</b>	<b>78 619,64</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,00	0,00	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>162 801,48</b>	<b>55 495,74</b>	<b>107 305,74</b>	<b>117 323,76</b>

III – ÉTATS FINANCIERS		III	
Bilan (en euros)		A	
FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		0,00	0,00
Fonds globalisés		37 863,57	37 249,84
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		0,00	4 182,56
Rattachées à un actif non amortissable		7 342,55	3 159,99
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-78,45	-335,45
RÉSERVES		5 584,56	5 584,56
REPORT A NOUVEAU		40 113,71	32 309,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-18 196,87	7 804,54
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>		<b>72 629,07</b>	<b>89 955,21</b>
<b>PASSIF</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES		0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
EMPRUNTS OBLIGATOIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		0,00	0,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		0,00	0,00
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 580,67	20 203,38
Dettes fiscales et sociales		0,00	0,00
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A
FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		0,00	0,00
Autres dettes non financières		9 000,00	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>34 580,67</b>	<b>20 203,38</b>
TRÉSORERIE		0,00	0,00
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>34 580,67</b>	<b>20 203,38</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		96,00	7 165,17
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>107 305,74</b>	<b>117 323,76</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b> <b>Compte de résultat (en euros)</b>			<b>III</b>	
	<b>Note</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Variation</b>
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		0,00	0,00	0,00
Dotation de l'état		0,00	0,00	0,00
Participations		133 000,00	0,00	0,00
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Ventes de biens ou prestations de services		112 097,01	0,00	0,00
Produits des cessions d'actifs		257,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion		1 167,28	0,00	0,00
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>246 521,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Achats et charges externes		154 875,16	0,00	0,00
Charges de personnel		63 494,16	0,00	0,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		44 390,17	0,00	0,00
Dont charges sociales		19 103,99	0,00	0,00
Indemnités des élus (et membres du CESR)		0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		4 419,15	0,00	0,00
Impôts et taxes		1 084,48	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		6 130,09	0,00	0,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>		<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>		<b>B</b>
Neutralisation des plus-values de cession	Note	Exercice N Exercice N-1 Variation
		257,00 0,00 0,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>230 260,04 0,00 0,00</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
Dispositifs d'intervention pour compte propre		34 458,12 0,00 0,00
<i>Dont ménages</i>		34 158,12 0,00 0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		0,00 0,00 0,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00 0,00 0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		300,00 0,00 0,00
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00 0,00 0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00 0,00 0,00
Autres charges		0,00 0,00 0,00
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>34 458,12 0,00 0,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>-18 196,87 0,00 0,00</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
Produits des participations et des prêts		0,00 0,00 0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00 0,00 0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00 0,00 0,00
Autres produits financiers		0,00 0,00 0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00 0,00 0,00
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
Charges d'intérêts		0,00 0,00 0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00 0,00 0,00
Autres charges financières		0,00 0,00 0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00 0,00 0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>0,00 0,00 0,00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>-18 196,87 0,00 0,00</b>

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

---

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS								III			
Balance des comptes								D			
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C T.V.A.	0,00	37 249,84	0,00	0,00	0,00	613,73	0,00	37 863,57	0,00	37 863,57
	Sous Total compte 1022	0,00	37 249,84	0,00	0,00	0,00	613,73	0,00	37 863,57	0,00	37 863,57
	Sous Total compte 102	0,00	37 249,84	0,00	0,00	0,00	613,73	0,00	37 863,57	0,00	37 863,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	5 584,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 584,56	0,00	5 584,56
	Sous Total compte 106	0,00	5 584,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 584,56	0,00	5 584,56
	Sous Total compte 10	0,00	42 834,40	0,00	0,00	0,00	613,73	0,00	43 448,13	0,00	43 448,13
110	Report à nouveau (solde créateur)	0,00	32 309,17	0,00	7 804,54	0,00	0,00	0,00	40 113,71	0,00	40 113,71
	Sous Total compte 11	0,00	32 309,17	0,00	7 804,54	0,00	0,00	0,00	40 113,71	0,00	40 113,71
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentnaire ou	0,00	7 804,54	7 804,54	0,00	0,00	0,00	7 804,54	7 804,54	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	0,00	7 804,54	7 804,54	0,00	0,00	0,00	7 804,54	7 804,54	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	20 819,57	20 819,57	0,00	0,00	0,00	20 819,57	20 819,57	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	7 770,91	7 770,91	0,00	0,00	0,00	7 770,91	7 770,91	0,00	0,00
	Sous Total compte 131	0,00	28 590,48	28 590,48	0,00	0,00	0,00	28 590,48	28 590,48	0,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	2 609,10	0,00	0,00	0,00	2 609,10	0,00	2 609,10
1323	Départements	0,00	3 159,99	0,00	1 573,46	0,00	0,00	0,00	4 733,45	0,00	4 733,45
	Sous Total compte 132	0,00	3 159,99	0,00	4 182,56	0,00	0,00	0,00	7 342,55	0,00	7 342,55
13911	État et établissements nationaux	18 210,47	0,00	0,00	18 210,47	0,00	0,00	18 210,47	18 210,47	0,00	0,00
13913	Départements	6 197,45	0,00	0,00	6 197,45	0,00	0,00	6 197,45	6 197,45	0,00	0,00
	Sous Total compte 1391	24 407,92	0,00	0,00	24 407,92	0,00	0,00	24 407,92	24 407,92	0,00	0,00
	Sous Total compte 139	24 407,92	0,00	0,00	24 407,92	0,00	0,00	24 407,92	24 407,92	0,00	0,00
	Sous Total compte 13	24 407,92	31 750,47	28 590,48	28 590,48	0,00	0,00	52 998,40	60 340,95	0,00	7 342,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	257,00

III – ÉTATS FINANCIERS								III	
Balance des comptes								D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	335,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,45	0,00	335,45	0,00
	Sous Total compte 19	335,45	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	335,45	257,00	78,45	0,00
	Total classe 1	24 743,37	114 698,58	36 395,02	36 395,02	0,00	870,73	61 138,39	151 964,33	335,45	91 161,39
2051	Concessions et droits similaires	6 326,59	0,00	0,00	2 401,69	0,00	0,00	6 326,59	2 401,69	3 924,90	0,00
	Sous Total compte 205	6 326,59	0,00	0,00	2 401,69	0,00	0,00	6 326,59	2 401,69	3 924,90	0,00
	Sous Total compte 20	6 326,59	0,00	0,00	2 401,69	0,00	0,00	6 326,59	2 401,69	3 924,90	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 562,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 562,88	0,00	8 562,88	0,00
	Sous Total compte 2131	8 562,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 562,88	0,00	8 562,88	0,00
	Sous Total compte 213	8 562,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 562,88	0,00	8 562,88	0,00
2158	Autres installations, matériel et outil	22 114,43	0,00	0,00	3 085,91	0,00	0,00	22 114,43	3 085,91	19 028,52	0,00
	Sous Total compte 215	22 114,43	0,00	0,00	3 085,91	0,00	0,00	22 114,43	3 085,91	19 028,52	0,00
2181	Installations générales, agencements et	4 067,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 067,24	0,00	4 067,24	0,00
21838	Autre matériel informatique	21 342,36	0,00	0,00	5 927,54	0,00	0,00	21 342,36	5 927,54	15 414,82	0,00
	Sous Total compte 2183	21 342,36	0,00	0,00	5 927,54	0,00	0,00	21 342,36	5 927,54	15 414,82	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	44 142,42	0,00	0,00	12 591,16	0,00	0,00	44 142,42	12 591,16	31 551,26	0,00
	Sous Total compte 2184	44 142,42	0,00	0,00	12 591,16	0,00	0,00	44 142,42	12 591,16	31 551,26	0,00
2185	Matériel de téléphonie	309,50	0,00	0,00	89,90	0,00	0,00	309,50	89,90	219,60	0,00
2188	Autres	2 512,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,50	0,00	2 512,50	0,00
	Sous Total compte 218	72 374,02	0,00	0,00	18 608,60	0,00	0,00	72 374,02	18 608,60	53 765,42	0,00
	Sous Total compte 21	103 051,33	0,00	0,00	21 694,51	0,00	0,00	103 051,33	21 694,51	81 356,82	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet	0,00	6 326,59	2 401,69	0,00	0,00	0,00	2 401,69	6 326,59	0,00	3 924,90
	Sous Total compte 280	0,00	6 326,59	2 401,69	0,00	0,00	0,00	2 401,69	6 326,59	0,00	3 924,90

III – ÉTATS FINANCIERS										III	
Balance des comptes										D	
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Autres bâtiments publics	0,00	131,26	0,00	0,00	0,00	65,63	0,00	196,89	0,00	196,89
	<b>Sous Total compte 28131</b>	<b>0,00</b>	<b>131,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>0,00</b>	<b>196,89</b>	<b>0,00</b>	<b>196,89</b>
	<b>Sous Total compte 2813</b>	<b>0,00</b>	<b>131,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65,63</b>	<b>0,00</b>	<b>196,89</b>	<b>0,00</b>	<b>196,89</b>
28158	Autres installations, matériel et outil	0,00	21 062,33	3 085,91	0,00	0,00	312,90	3 085,91	21 375,23	0,00	18 289,32
	<b>Sous Total compte 2815</b>	<b>0,00</b>	<b>21 062,33</b>	<b>3 085,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>312,90</b>	<b>3 085,91</b>	<b>21 375,23</b>	<b>0,00</b>	<b>18 289,32</b>
28181	Installations générales, agencements et	0,00	2 740,80	0,00	0,00	0,00	189,00	0,00	2 929,80	0,00	2 929,80
281838	Autre matériel informatique	0,00	17 445,08	5 927,54	0,00	0,00	2 808,18	5 927,54	20 253,26	0,00	14 325,72
	<b>Sous Total compte 28183</b>	<b>0,00</b>	<b>17 445,08</b>	<b>5 927,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 808,18</b>	<b>5 927,54</b>	<b>20 253,26</b>	<b>0,00</b>	<b>14 325,72</b>
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	24 962,39	12 591,16	0,00	0,00	2 593,33	12 591,16	27 555,72	0,00	14 964,56
	<b>Sous Total compte 28184</b>	<b>0,00</b>	<b>24 962,39</b>	<b>12 591,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 593,33</b>	<b>12 591,16</b>	<b>27 555,72</b>	<b>0,00</b>	<b>14 964,56</b>
28185	Matériel de téléphonie	0,00	309,50	89,90	0,00	0,00	0,00	89,90	309,50	0,00	219,60
28188	Autres	0,00	483,90	0,00	0,00	0,00	161,05	0,00	644,95	0,00	644,95
	<b>Sous Total compte 2818</b>	<b>0,00</b>	<b>45 941,67</b>	<b>18 608,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 751,56</b>	<b>18 608,60</b>	<b>51 693,23</b>	<b>0,00</b>	<b>33 084,63</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>	<b>0,00</b>	<b>67 135,26</b>	<b>21 694,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 130,09</b>	<b>21 694,51</b>	<b>73 265,35</b>	<b>0,00</b>	<b>51 570,84</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>	<b>0,00</b>	<b>73 461,85</b>	<b>24 096,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 130,09</b>	<b>24 096,20</b>	<b>79 591,94</b>	<b>0,00</b>	<b>55 495,74</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>109 377,92</b>	<b>73 461,85</b>	<b>24 096,20</b>	<b>24 096,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 130,09</b>	<b>133 474,12</b>	<b>103 688,14</b>	<b>85 281,72</b>	<b>55 495,74</b>
4011	Fournisseurs	0,00	5 314,00	136 208,57	130 894,57	0,00	0,00	136 208,57	136 208,57	0,00	0,00
	<b>Sous Total compte 401</b>	<b>0,00</b>	<b>5 314,00</b>	<b>136 208,57</b>	<b>130 894,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 208,57</b>	<b>136 208,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	14 889,38	14 889,38	25 580,67	0,00	0,00	14 889,38	40 470,05	0,00	25 580,67
	<b>Sous Total compte 40</b>	<b>0,00</b>	<b>20 203,38</b>	<b>151 097,95</b>	<b>156 475,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>151 097,95</b>	<b>176 678,62</b>	<b>0,00</b>	<b>25 580,67</b>
411	Redevables	2 213,53	0,00	23 429,52	11 783,91	0,00	0,00	25 643,05	11 783,91	13 859,14	0,00
4161	Créances douteuses	248,89	0,00	0,00	113,42	0,00	0,00	248,89	113,42	135,47	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS								III	
Balance des comptes								D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 415	248,89	0,00	0,00	113,42	0,00	0,00	248,89	113,42	135,47	0,00
	Sous Total compte 41	2 482,42	0,00	23 429,52	11 897,33	0,00	0,00	25 891,94	11 897,33	13 994,61	0,00
421	Personnel - Rémunerations dues	0,00	0,00	33 822,29	33 822,29	0,00	0,00	33 822,29	33 822,29	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	0,00	33 822,29	33 822,29	0,00	0,00	33 822,29	33 822,29	0,00	0,00
431	Sécurité sociale	0,00	0,00	20 368,28	20 368,28	0,00	0,00	20 368,28	20 368,28	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	0,00	7 286,48	7 286,48	0,00	0,00	7 286,48	7 286,48	0,00	0,00
	Sous Total compte 43	0,00	0,00	27 654,76	27 654,76	0,00	0,00	27 654,76	27 654,76	0,00	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	1 290,42	1 290,42	0,00	0,00	1 290,42	1 290,42	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	0,00	0,00	1 290,42	1 290,42	0,00	0,00	1 290,42	1 290,42	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4434	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00	0,00	0,00
44371	Dépenses	0,00	0,00	14 494,43	14 494,43	0,00	0,00	14 494,43	14 494,43	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	0,00	0,00	14 494,43	14 494,43	0,00	0,00	14 494,43	14 494,43	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	0,00	147 494,43	147 494,43	0,00	0,00	147 494,43	147 494,43	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	535,70	535,70	0,00	0,00	535,70	535,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	0,00	0,00	149 320,55	149 320,55	0,00	0,00	149 320,55	149 320,55	0,00	0,00
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	257,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
	Sous Total compte 462	0,00	0,00	257,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
466	Excédents de versement	0,00	0,00	2 377,00	2 377,00	0,00	0,00	2 377,00	2 377,00	0,00	0,00
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	25 230,12	25 230,12	0,00	0,00	25 230,12	25 230,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	25 230,12	25 230,12	0,00	0,00	25 230,12	25 230,12	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	205,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	205,01	0,01	205,00	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS								III	
Balance des comptes								D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - Contentieux	120,62	0,00	0,00	67,73	0,00	0,00	120,62	67,73	52,89	0,00
	Sous Total compte 4672	325,63	0,00	0,00	67,74	0,00	0,00	325,63	67,74	257,89	0,00
46752	Mandalaire - Opérations déléguées - Recs	0,00	0,00	2 130,00	1 880,00	0,00	0,00	2 130,00	1 880,00	250,00	0,00
	Sous Total compte 4675	0,00	0,00	2 130,00	1 880,00	0,00	0,00	2 130,00	1 880,00	250,00	0,00
4678	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	357,00	357,00	0,00	0,00	357,00	357,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	325,63	0,00	27 717,12	27 534,86	0,00	0,00	28 042,75	27 534,86	507,89	0,00
4686	Charges à payer	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
	Sous Total compte 468	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
	Sous Total compte 46	325,63	0,00	30 351,12	38 911,86	0,00	0,00	30 676,75	38 911,86	0,00	8 235,11
4711	Versements des régisseurs	0,00	0,00	85 606,82	85 606,82	0,00	0,00	85 606,82	85 606,82	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	6 811,20	11 926,70	5 115,50	0,00	0,00	11 926,70	11 926,70	0,00	0,00
	Sous Total compte 4713	0,00	6 811,20	11 926,70	5 115,50	0,00	0,00	11 926,70	11 926,70	0,00	0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	0,00	386,88	482,88	0,00	0,00	386,88	482,88	0,00	96,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	0,00	3 605,87	3 605,87	0,00	0,00	3 605,87	3 605,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 47141	0,00	0,00	3 992,75	4 088,75	0,00	0,00	3 992,75	4 088,75	0,00	96,00
	Sous Total compte 4714	0,00	0,00	3 992,75	4 088,75	0,00	0,00	3 992,75	4 088,75	0,00	96,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	353,97	353,97	0,00	0,00	0,00	353,97	353,97	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	7 185,17	101 880,24	94 811,07	0,00	0,00	101 880,24	101 976,24	0,00	96,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	34,96	34,96	0,00	0,00	34,96	34,96	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	34,96	34,96	0,00	0,00	34,96	34,96	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	0,00	7 165,17	101 915,20	94 846,03	0,00	0,00	101 915,20	102 011,20	0,00	96,00
	Total classe 4	2 788,05	27 388,55	517 591,39	512 928,06	0,00	0,00	520 379,44	540 296,61	14 759,50	34 676,67

III – ÉTATS FINANCIERS									III		
Balance des comptes									D		
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	1 228,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	1 228,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	0,00	0,00	1 228,87	1 228,87	0,00	0,00
515	Compte au Trésor	77 390,77	0,00	227 317,32	241 947,83	0,00	0,00	304 708,09	241 947,83	62 760,26	0,00
	Sous Total compte 51	78 619,64	0,00	227 317,32	243 176,70	0,00	0,00	305 936,96	243 176,70	62 760,26	0,00
5411	Régisseurs d'avances (avances)	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 541	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 54	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	6 387,09	6 387,09	0,00	0,00	6 387,09	6 387,09	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture opique	0,00	0,00	96,00	96,00	0,00	0,00	96,00	96,00	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	67,74	67,74	0,00	0,00	67,74	67,74	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	67,74	67,74	0,00	0,00	67,74	67,74	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	357,00	357,00	0,00	0,00	357,00	357,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	6 907,83	6 907,83	0,00	0,00	6 907,83	6 907,83	0,00	0,00
	Total classe 5	78 619,64	0,00	234 525,15	250 384,53	0,00	0,00	313 144,79	250 384,53	62 760,26	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	398,59	0,00	398,59	0,00	398,59	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	398,59	0,00	398,59	0,00	398,59	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	510,42	221,35	510,42	221,35	289,07	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	978,21	221,35	978,21	221,35	756,86	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	978,21	221,35	978,21	221,35	756,86	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS								III	
Balance des comptes								D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	363,45	0,00	363,45	0,00	363,45	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	784,45	0,00	784,45	0,00	784,45	0,00
	<b>Sous Total compte 615</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>784,45</b>	<b>0,00</b>	<b>784,45</b>	<b>0,00</b>	<b>784,45</b>	<b>0,00</b>
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	370,47	0,00	370,47	0,00	370,47	0,00
	<b>Sous Total compte 616</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370,47</b>	<b>0,00</b>	<b>370,47</b>	<b>0,00</b>	<b>370,47</b>	<b>0,00</b>
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	371,52	0,00	371,52	0,00	371,52	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	108 286,92	0,00	108 286,92	0,00	108 286,92	0,00
	<b>Sous Total compte 618</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>109 158,44</b>	<b>0,00</b>	<b>109 158,44</b>	<b>0,00</b>	<b>109 158,44</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 676,81</b>	<b>0,00</b>	<b>110 676,81</b>	<b>0,00</b>	<b>110 676,81</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	31 026,73	14 668,03	31 026,73	14 668,03	16 358,70	0,00
	<b>Sous Total compte 621</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 026,73</b>	<b>14 668,03</b>	<b>31 026,73</b>	<b>14 668,03</b>	<b>16 358,70</b>	<b>0,00</b>
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	26 238,99	0,00	26 238,99	0,00	26 238,99	0,00
	<b>Sous Total compte 623</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 238,99</b>	<b>0,00</b>	<b>26 238,99</b>	<b>0,00</b>	<b>26 238,99</b>	<b>0,00</b>
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	343,80	0,00	343,80	0,00	343,80	0,00
	<b>Sous Total compte 626</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>343,80</b>	<b>0,00</b>	<b>343,80</b>	<b>0,00</b>	<b>343,80</b>	<b>0,00</b>
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
	<b>Sous Total compte 628</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 109,52</b>	<b>14 668,03</b>	<b>58 109,52</b>	<b>14 668,03</b>	<b>43 441,49</b>	<b>0,00</b>
6332	Cotisations variées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	37,80	0,00	37,80	0,00	37,80	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	848,28	0,00	848,28	0,00	848,28	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	113,40	0,00	113,40	0,00	113,40	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III		
Balance des comptes									D		
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	999,48	0,00	999,48	0,00	999,48	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00	85,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 084,48	0,00	1 084,48	0,00	1 084,48	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	36 625,56	0,00	36 625,56	0,00	36 625,56	0,00
64112	Supplément familial de trailement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	98,46	0,00	98,46	0,00	98,46	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	1 083,06	0,00	1 083,06	0,00	1 083,06	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	6 583,09	0,00	6 583,09	0,00	6 583,09	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	44 390,17	0,00	44 390,17	0,00	44 390,17	0,00
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	44 390,17	0,00	44 390,17	0,00	44 390,17	0,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 177,59	0,00	5 177,59	0,00	5 177,59	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	12 422,54	0,00	12 422,54	0,00	12 422,54	0,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,36	0,00	1 266,36	0,00	1 266,36	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	165,50	0,00	165,50	0,00	165,50	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	19 031,99	0,00	19 031,99	0,00	19 031,99	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	63 494,16	0,00	63 494,16	0,00	63 494,16	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	25 158,12	0,00	25 158,12	0,00	25 158,12	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00
	Sous Total compte 6513	0,00	0,00	0,00	0,00	34 158,12	0,00	34 158,12	0,00	34 158,12	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS									III		
Balance des comptes									D		
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	34 158,12	0,00	34 158,12	0,00	34 158,12	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	67,74	0,00	67,74	0,00	67,74	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	67,74	0,00	67,74	0,00	67,74	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
	Sous Total compte 656	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00
	Sous Total compte 65888	0,00	0,00	0,00	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00
	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00	358,66	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	34 884,52	0,00	34 884,52	0,00	34 884,52	0,00
673	Tilres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 992,75	0,00	3 992,75	0,00	3 992,75	0,00
6761	Déférances sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	4 249,75	0,00	4 249,75	0,00	4 249,75	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00	6 130,09	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	279 607,54	14 889,38	279 607,54	14 889,38	264 718,16	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	
	Sous Total compte 7031	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	
	Sous Total compte 703	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00	
70666	Redevances et droits des services à caractère	0,00	0,00	0,00	0,00	102 755,73	0,00	102 755,73	0,00	102 755,73	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28	

III – ÉTATS FINANCIERS									III		
Balance des comptes									D		
Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74748	Sous Total compte 70588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28
	Sous Total compte 7058	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28	0,00	7 121,28
	Sous Total compte 705	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 877,01	0,00	109 877,01	0,00	109 877,01
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 097,01	0,00	112 097,01	0,00	112 097,01
	Aulres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
	Sous Total compte 7474	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
75888	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28
775	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28	0,00	1 167,28
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	257,00
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	257,00	0,00	257,00
Total classe 7		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 521,29	0,00	246 521,29	0,00	246 521,29
Total général		215 528,98	215 528,98	612 607,76	823 803,81	279 607,54	268 411,49	1 307 744,28	1 307 744,28	427 855,09	427 855,09

IV – ÉTATS ANNEXÉS PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE							IV A1		
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>613,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	613,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dolations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		613,73
10	Dolations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		613,73
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV	
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2	
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>19 691,64</b>	<b>93 455,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>145 183,82</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	8 827,02	4 296,90	0,00	0,00	0,00	0,00	125 477,54	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 864,27	78 988,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,35	7 793,64	0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,53	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	2 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615,75	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>148 870,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 650,80</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	14 446,21	0,00	0,00	0,00	0,00	97 650,80	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 167,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV	
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2	
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>258 331,07</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		138 601,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		80 852,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 884,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 992,75
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>246 521,29</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		112 097,01
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		133 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 167,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		257,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b> <b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>IV</b> <b>A3</b>
---	------------------------

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	20 055,52	0,00	0,00	20 055,52
RECETTES	20 055,52	20 926,25	0,00	-870,73
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	294 080,25	264 718,16	0,00	29 362,09
RECETTES	294 080,25	286 635,00	0,00	7 445,25

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRÉSENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	20 055,52	0,00	0,00	20 055,52
RECETTES	20 055,52	20 926,25	0,00	-870,73
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	294 080,25	264 718,16	0,00	29 362,09
RECETTES	294 080,25	286 635,00	0,00	7 445,25

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			A3

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux reciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux reciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 055,52	0,00	0,00	20 055,52
RECETTES	20 055,52	20 926,25	0,00	-870,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	294 080,25	264 718,16	0,00	29 362,09
RECETTES	294 080,25	286 635,00	0,00	7 445,25
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>314 135,77</b>	<b>264 718,16</b>	<b>0,00</b>	<b>49 417,61</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>314 135,77</b>	<b>307 581,25</b>	<b>0,00</b>	<b>6 574,52</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux reciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE					B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5196 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS												IV	
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)													
Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filia	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profit d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts suprès des établissements financiers (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en davises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particularées (Total)					0,00								

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrôle)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1675 Dettes différentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					0,00								
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre .

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES										IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N					ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bon(s) à moyen terme négociable(s) (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice	
	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBI015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opération de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalqués) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV			
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											B1.3			
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 8), 1 : indice zone euro / 2 : indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024**

- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS										IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE										B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Taux complexes (total) (2)		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Total		0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE							B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT											B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance- ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu- elle	Périodicité des rem- bour- se- ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		
	Année	Profil (5)							Type de taux	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au cl 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au cl 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cl 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÈS							IV
B – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							B1.4
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seul unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N													B1.7

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)				
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié						
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.										
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÈS				IV	
B – ÉTATS ANNEXÈS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				B1.8	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	Intérêts (3)	Capital
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

**AUTRES DETTES**  
(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 400.00 €	27-11-1997
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Autres matériel	10
L	Logiciels informatiques	2
L	Matériel informatique	5
L	Mobilier	12

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES					B3
PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N					
Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS					B6
Prêts (compte 274)					
Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré	ICNE de l'exercice	
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grévée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grévées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS													IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.3

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garantie	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée régulière	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indicats ou devisea pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décalés).

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

**CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 246 521,29</b>
 <b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	 <b>I / II 0,00</b>

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.  
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS									IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN									B7.6
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT									
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)
									Part investissement
									Part totale (4)
									Dont part nette (5)
									Part fonctionnement II
									Part financement III
									TOTAL I + II + III
<b>Marchés de partenariat (1)</b>									
									<b>SOUS-TOTAL</b>
									0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>									
									<b>SOUS-TOTAL</b>
									0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
									<b>TOTAL</b>
									0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV		
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7		
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevées d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN						B7.8	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS						IV	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN						B7.9	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS		B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					B9	
B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N						
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
						1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024**

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ )

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS				IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N				B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique,  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),  
S : Social,

MS : Médico-social,

MT : Médico-technique,

SP : Sport,

CULT : Culture,

ANIM : Animation,

POL : Police,

PDMP : Sapeurs-pompiers,

X : Emplois non titulaires.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Mois du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1\*: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\*: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximum fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendante.

332-4-1 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendante.

332-8-1\*: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2\*: Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3\*: Commune de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\*: Commune de plus de 1 000 habitants et groupements de communes de plus de 15 000 habitants, mais dont la population n'est pas égale à celle de la commune de référence, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5\*: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6\*: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée (appelé aussi "à durée indéterminée") pour un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée déterminée (appelé aussi "à durée déterminée") pour un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-19 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fait référence à une rémunération hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

<b>Nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, règle intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B11.2</b>

**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>Opérations d'équipement (1 ligne par opération)</b>		
<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>		
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	13 925,43
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 925,43

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	13 925,43
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	13 925,43

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	6 130,09	6 743,82	0,00	6 743,82
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	6 130,09	6 743,82	0,00	6 743,82
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	13 925,43			13 925,43
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	13 925,43			13 925,43
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				20 669,25

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

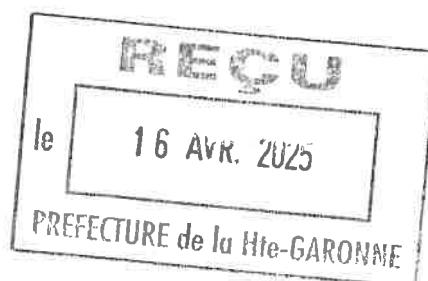


IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>6 130,09</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>613,73</b>
10222	FCTVA	0,00	613,73
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>6 130,09</b>	<b>6 130,09</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	65,63	65,63
28158	Autres inst., matériel, outil, techniques	312,90	312,90
28181	Installations générales, aménag't divers	189,00	189,00
281838	Autre matériel informatique	2 808,18	2 808,18
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 672,82	2 593,33
28188	Autres immo. corporelles	81,56	161,05
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		



Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets relevant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (a)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS							IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT							C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AE affectées dans l'année	AE affectées annulées	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N
Numéro	Libellé				(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>							<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE</b>							<b>C3.1</b>

**Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	<b>Subventions d'investissement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	<b>Terrains</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	<b>Constructions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	<b>Réseaux et installations de voirie</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	<b>Réseaux divers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	<b>Installations techniques, agencements et matériel</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	<b>Immobilisations mises en concessions ou affermées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	<b>Immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâties »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

## **Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024**

75

- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>							<b>IV</b>
<b>IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION</b>							<b>C3.2</b>

**Présentation agrégée par fonction**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisation des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
<b>0 Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>0-5 Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1 Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-3 APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-4 RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>6 Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7 Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>8 Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
<b>0 Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>0-5 Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1 Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-3 APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4-4 RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>6 Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7 Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>8 Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	<b>Services généraux</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	<b>Fonds européens</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	<b>Sécurité</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	<b>Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	<b>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	<b>APA</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	<b>RSA – Régularisations des RMI</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	<b>Aménagement des territoires et habitat</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	<b>Action économique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	<b>Environnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	<b>Transports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâlis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

## Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexé à l'article D. 4312-7											D4

**Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes**

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Etat des ressources de l'apprentissage**

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)			D5

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<i>Total des dépenses réelles</i>		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		<b>0,00</b>
<b>Dotations et participations reçues</b>		<b>0,00</b>
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

## Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - CFU - 2024

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>	<b>D8.1</b>

**ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**

NOMENCLATURE :

- |  |  |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet                            | 34-Résidentialisation de logements                                     |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer         | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées                 |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux                | 36-Accession à la propriété  |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées                     | 37-Equipement public de proximité                                      |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé                   | 38-Immobilier à vocation économique                                    |
| 24-Aménagement d'ensemble                                  | 39-Autres investissements  |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire         | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement                      |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux           |  |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus  
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant  
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés  
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>	<b>D8.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

27600 - CCAS DE PIBRAC -

Exercice 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Date d'édition : 19/02/2025

**Comptable(s)**

Mme Agnès CHAROY

du 01/01/2024

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 19/02/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

**Observations :**

VIDAL Priscilla (1036890507-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe

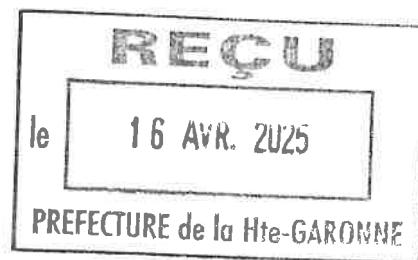
A DRFiP DE MIDI-PYRENEES ET HA... , le 12/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
CHAROY Agnes (1017631255-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A TOULOUSE COURONNE OUEST , le 13/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 09/04/2025 par l'organe délibérant.  
CORTIJO DENISE (dcortijo-xt), PRESIDENTE

A PIBRAC , le 11/04/2025



Page 124

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Miguel PAYAN.

Etaient présents : M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

Etait excusée : Mme Marion JOUAN RENAUD.

Etait absente : Mme Denise CORTIJO.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELLEMES à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 12

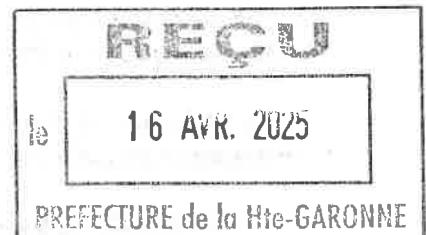
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 15

Vote :

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0    NPPV : 0



Délibération n° 202504DECC05 « BUDGET »

Objet : Adoption du Compte financier unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. Miguel PAYAN, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2024, lequel se décompose ainsi :

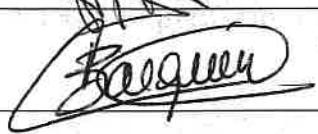
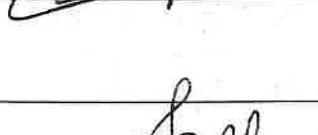
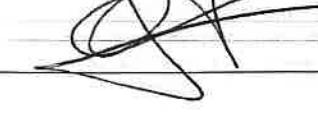
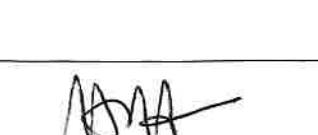
Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	246 521,29 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 264 718,16 €
Résultat de l'exercice (excédent)	- 18 196,87 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	40 113,71 €
Excédent de clôture de fonctionnement	21 916,84 €

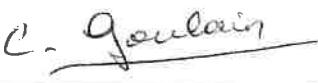
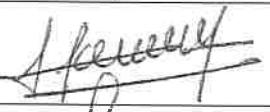
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes d'investissement de l'exercice	7 000,82 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice (excédent)	7 000,82 €
Résultat de l'exercice antérieur (Excédent reporté)	13 925,43 €
Résultat de clôture d'investissement (Excédent)	20 926,25 €
<b>Résultat global à la clôture (excédent)</b>	<b>42 843,09 €</b>
<b>Restes à réaliser – section investissement</b>	
Résultat de clôture d'investissement (Excédent)	20 926,25 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €
Besoin de financement (si déficit)	- €
<b>Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat</b>	
Excédent de clôture de fonctionnement	21 916,84 €
Besoin de financement (déficit)	- €
Affectation minimum au 1068	- €

Considérant l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Miguel PAYAN a été élu, Président de la séance.

Le Conseil d'administration, hors la présence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du CCAS :

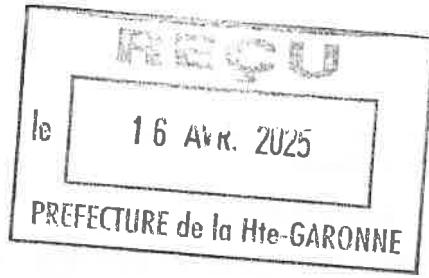
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le présent compte financier unique 2024 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

AGNEAUX Jean-Pierre	
BASQUIN Odile	
BEN Guillaume	
CELHAY Jean-Claude	
CORTIJO Denise	
CROSTA Nathalie	
DHELLEMMES Anne	
FAUCHER Marie-Charlotte	

GOULAIN Corine	
HILLAT Brigitte	
JOUAN RENAUD Marion	
MOUTON Rachel	
PARERA Jean	
PAYAN Miguel	
PELICOT Xavier	
PILON Colette	
SALVADOR José	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication  
Publié le





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

**Etait excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELLEMME à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

**Délibération n° 202504DECC06 “BUDGET”**

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du compte financier unique du CCAS**

Vu l'approbation du compte financier unique 2024 par délibération n°202504DECC04 en date du 09/04/2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 916,84 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 18 196,87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	40 113,71 €
ligne 002 du compte financier unique	

<b>C Résultat à affecter</b>	
<b>A+B (hors restes à réaliser)</b>	21 916,84 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
 <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D Solde de clôture d'exécution d'investissement (excédent)</b>	20 926,25 €
 <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	- €
 <b>Besoin de financement (déficit)</b>	- €
 <b>AFFECTATION</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	- €
<b>2) Report en fonctionnement reporté R 002</b>	21 916,84 €

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denise CORTIJO

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication  
Publié le



## **NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de PIBRAC.

Le compte financier unique est le bilan financier commun à l'ordonnateur et au comptable, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte financier unique 2024 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 9 avril 2024. Il peut être consulté sur le site Internet de la ville. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte financier unique du CCAS.

### **I. Les éléments de contexte**

Pour rappel les compétences principales conservées par le CCAS sont :

- Accueil, écoute, orientation de toute personne qui s'adresse au CCAS ;
- Accompagnement social ;
- Constitution des dossiers d'aide sociale légale ;
- Analyse des besoins sociaux
- Service de portage des repas à domicile ;
- Attribution d'aides financières ;
- Veille éducative ;
- Repas des aînés.



L'exercice 2024 est marqué par le nouveau marché de portage des repas à domicile, et par la mise en place de nouveaux tarifs pour ce service, qui ont conduit à une hausse en dépenses et en recettes des opérations concernant ce service public.

### **II. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre du portage des repas et la subvention de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures dont les achats de repas, l'organisation du repas des aînés, les salaires du personnel.

### **Recettes de fonctionnement**

Le CCAS perçoit un tiers des recettes liées au concessions des cimetières, pour un montant de 2 220€ en 2024.

Les produits issus de la vente des repas (portage repas) représentaient cette année un montant de 102 755,73 €.

La subvention d'équilibre versée par la commune s'élevait à 133 000 €.

Le remboursement des tickets services apporte au CCAS 385€.

**Recettes de fonctionnement de l'exercice : 246 521,29 €**

### **Dépenses de fonctionnement**

#### **Chapitre 011- charges à caractère général : 139 K€**

Un certain nombre de charges (notamment électricité, gaz, chauffage) correspondant au bâtiment, sont pris en charge par la commune et ne sont pas supportées par le CCAS.

Les frais afférents aux véhicules concernent la C3.

L'achat de la fourniture de repas pour l'activité de portage de repas représente une large part du chapitre 011, puisque le montant total de la fourniture de repas est de 108 286,92 €.

A l'article 6232, le repas des aînés et la distribution de muguet dans les maisons de retraite a coûté 26 238,99 €.

#### **Chapitre 012- charges de personnel : 81 K€**

Les charges de personnel comprennent essentiellement le salaire brut chargé de la responsable du CCAS. 16k€ sont affecté au remboursement à la commune de la mise à disposition d'une agente d'accueil sur un mi-temps.

#### **Chapitre 65- autres charges de gestion courante : 35 K€**

Les aides financières attribuées représentent un coût de 21 843,70€, détaillé comme suit :

- Aides sorties scolaires : 829,70 €
- Action 100 permis : 1 950,00 €
- Aides financières attribuées par la commission : 19 064,00 €

**Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 264 718,16 €**

L'exécution des dépenses et de recettes de l'exercice produit un déficit de fonctionnement de 18 196,87€, lequel est permis par le résultat reporté de 2023, qui était de 40 113,71. Le résultat à reporter reste donc positif à hauteur de 21 916,84 €.

### **III. La section d'investissement.**

#### **En recettes :**

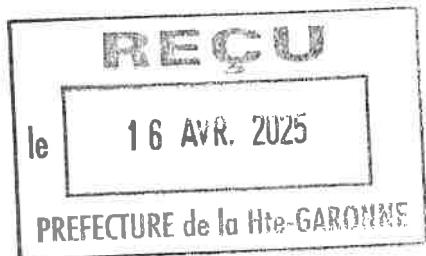
Amortissement : 6 387,09 €

**Recettes investissement de l'exercice : 6 387,09 €**

#### **En dépenses :**

Il n'y a pas eu de besoins d'investissements en 2024. Les crédits correspondants pourront donc être reportés en 2025.

**Dépenses investissement de l'exercice : 0 €**



**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

**Etait excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELLEMME à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

---

**Délibération n° 202504DECC07 “BUDGET”**

**Objet : Adoption du Budget Primitif 2025 du Centre Communal d’Action sociale**

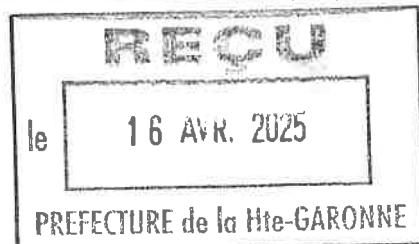
Madame la Présidente présente le projet de Budget Primitif 2025 du Centre Communal d’Action Sociale qui s’équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement à la somme de 291 493,91 €
- Section d’investissement à la somme de 24 118,16 €

Les membres du Conseil d’Administration votent le présent budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau de chaque opération pour la section d’investissement (chapitre 20 et 21) et au niveau du chapitre lorsque celui-ci n’est pas rattaché à une opération.

Les membres du Conseil d’Administration d’autoriser la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion du chapitre 012.



La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denise CORTIJO

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication  
Publié le



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : Commune de PIBRAC (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 26310114900015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE TOULOUSE COURONNE OUEST

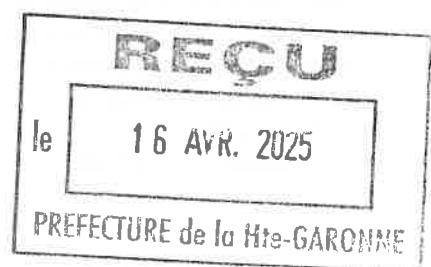
**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET C.C.A.S. (3)**

**ANNEE 2025**



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### **II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### **III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

### **IV - Annexes**

#### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	96
A2.938 - Fonction 8 - Transports	99

#### **B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

## Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	129
B7.9 - Autres engagements reçus	130
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	135
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	136
B11.2 - Liste des établissements publics créés	137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	138
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	139
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	140
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	141
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	143
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	144
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	147
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	149
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	151
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	152
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	153

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		I A
<b>Informations statistiques</b>		
Population totale		Valeurs 9 037
<b>Informations fiscales (N-2)</b>		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité 0,00
<b>Informations financières – ratios</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	31,90
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	29,83
3	Dépenses d'équipement brut / population	2,67
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	37,76 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	106,95 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,95 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-6,95 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° du 11/11/

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES				I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)				C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	264 718,16	253 522,11	54 039,14	A1 42 843,09
<b>Investissement</b>	0,00	7 000,82 (3)	13 925,43	A2 20 926,25
<b>Fonctionnement</b>	264 718,16	246 521,29 (4)	40 113,71	A3 21 916,84

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00 III + IV	0,00 B1	0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00 III	0,00 B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00 IV	0,00 B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	42 843,09
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	20 926,25
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	21 916,84

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le volet du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (3)	<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles (3)	<b>0,00</b>
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	<b>0,00</b>
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	<b>0,00</b>
26	Participations et créances rattachées	<b>0,00</b>
27	Autres immobilisations financières (3)	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	<b>0,00</b>
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	<b>0,00</b>
014	Atténuations de produits	<b>0,00</b>
016	APA	<b>0,00</b>
017	RSA / Régularisations de RMI	<b>0,00</b>
65	Autres charges de gestion courante (4)	<b>0,00</b>
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	<b>0,00</b>
66	Charges financières	<b>0,00</b>
67	Charges spécifiques (4)	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	24 118,16	3 191,91
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 926,25
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	24 118,16	24 118,16
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	291 493,91	269 577,07
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 916,84
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	291 493,91	291 493,91
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>315 612,07</b>	<b>315 612,07</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES			II B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>022</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	20 055,52	0,00	24 118,16	24 118,16	24 118,16
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>24 118,16</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 130,09		3 191,91	3 191,91	3 191,91
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 130,09</b>				
				<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 130,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>
+					
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>				<b>20 926,25</b>
=					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>24 118,16</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 191,91</b>
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	155 502,00	0,00	141 340,00	141 340,00	141 340,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	89 300,00	0,00	108 850,00	108 850,00	108 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	39 000,00	0,00	35 012,00	35 012,00	35 012,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>283 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>286 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>

023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)</i>	6 130,09		3 191,91	3 191,91	3 191,91
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 130,09</b>		<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>

<b>TOTAL</b>	<b>292 932,09</b>	<b>0,00</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>
+					
			<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
=					
			<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>291 493,91</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 056,38	0,00	102 821,07	102 821,07	102 821,07
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	133 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	762,00	0,00	756,00	756,00	756,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
+					
			<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>21 916,84</b>	
=					
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>291 493,91</b>	

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>3 191,91</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	24 118,16		24 118,16
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 118,16</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	141 340,00		141 340,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	108 850,00		108 850,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	35 012,00	0,00	35 012,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	100,00	3 191,91	3 291,91
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>288 302,00</b>	<b>3 191,91</b>	<b>291 493,91</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>291 493,91</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M\_57.

## Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>			<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		3 191,91	3 191,91
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>20 926,25</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>24 118,16</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	102 821,07		102 821,07
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	166 000,00		166 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	756,00	0,00	756,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>269 577,07</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		+	
	<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>21 916,84</b>
		=	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>291 493,91</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III A	
		DEPENSES							
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 055,52	0,00	0,00	24 118,16	24 118,16	0,00	24 118,16	24 118,16
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		20 055,52	0,00	0,00	24 118,16	24 118,16	0,00	24 118,16	24 118,16
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00	

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Total des dépenses d'investissement cumulées	24 118,16

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>6 130,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 130,09		3 191,91	3 191,91	3 191,91	3 191,91
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>6 130,09</b>		<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>20 926,25</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>0,00</b>

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées

24 118,16

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III A1	
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	20 055,52	0,00	0,00	24 118,16	24 118,16	0,00	24 118,16	24 118,16
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>20 055,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III A2.1
---	--	--	--	--	--	--	-------------

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	Centre Communal d'Action Sociale		57 117,86	0,00	24 118,16	24 118,16	0,00	24 118,16
12	Centre Culturel et Social		94 637,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>151 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>					<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11**  
**LIBELLE : Centre Communal d'Action Sociale**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>57 117,86</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>3 069,75</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	3 069,75		0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>54 048,11</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>24 118,16</b>
21311	Bâtiments administratifs	1 779,84		0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	11 847,49		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	22 388,38		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 203,87		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	828,53		0,00	24 118,16
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>4 675,06</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>4 675,06</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 222,23		0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 452,83		0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-24 118,16</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>					<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBLE : Centre Culturel et Social**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisations cumulées au 01/01/N</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>94 637,14</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>3 518,76</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	3 518,76		0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>91 118,38</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	32 845,53		0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	4 067,24		0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	19 758,58		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	32 763,06		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 683,97		0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>	<b>6 733,40</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>6 733,40</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 437,50		0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	295,90		0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>6 130,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 130,09		3 191,91	3 191,91	3 191,91
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	65,63		65,63	65,63	65,63
28158	Autres inst., matériel, outil, techniques	312,90		303,34	303,34	303,34
28181	Installations générales, aménag't divers	189,00		189,00	189,00	189,00
281838	Autre matériel informatique	2 808,18		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 672,82		2 472,89	2 472,89	2 472,89

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	81,56		161,05	161,05	161,05
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 130,09</b>		<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III B	
Chap.	Libellé	DEPENSES							
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>292 932,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>	<b>0,00</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>
011	Charges à caractère général (3)	155 502,00	0,00	0,00	141 340,00	141 340,00	0,00	141 340,00	141 340,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	89 300,00	0,00		108 850,00	108 850,00		108 850,00	108 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	39 000,00	0,00	0,00	35 012,00	35 012,00	0,00	35 012,00	35 012,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>283 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>		<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>286 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 130,09			3 191,91	3 191,91		3 191,91	3 191,91
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 130,09</b>			<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>		<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>291 493,91</b>	

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.  
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						III B
--	--	--	--	--	--	----------

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 056,38	0,00	102 821,07	102 821,07	102 821,07
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	133 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	762,00	0,00	756,00	756,00	756,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 21 916,84

Total des recettes de fonctionnement cumulées 291 493,91

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>292 932,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>	<b>0,00</b>	<b>291 493,91</b>	<b>291 493,91</b>
011	Charges à caractère général (4)	155 502,00	0,00	0,00	141 340,00	141 340,00	0,00	141 340,00	141 340,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	550,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60623	Alimentation	150,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	290,00	0,00		290,00	290,00	0,00	290,00	290,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
611	Contrats de prestations de services	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	119 000,00	0,00		113 000,00	113 000,00	0,00	113 000,00	113 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	28 350,00	0,00		20 950,00	20 950,00	0,00	20 950,00	20 950,00
6236	Catalogues et imprimés	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6282	Frais de télécommunications	1 500,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (colisations)	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	62,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	89 300,00	0,00		108 850,00	108 850,00		108 850,00	108 850,00
6218	Autre personnel extérieur	21 000,00	0,00		36 130,00	36 130,00		36 130,00	36 130,00
6331	Versément mobilité	0,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	850,00	0,00		910,00	910,00		910,00	910,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	120,00	0,00		130,00	130,00		130,00	130,00
64111	Rémunération principale titulaires	36 630,00	0,00		37 780,00	37 780,00		37 780,00	37 780,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64113	NBI	1 190,00	0,00		1 190,00	1 190,00		1 190,00	1 190,00
64118	Autres indemnités	6 850,00	0,00		7 880,00	7 880,00		7 880,00	7 880,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		1 830,00	1 830,00		1 830,00	1 830,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		10,00	10,00		10,00	10,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		510,00	510,00		510,00	510,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 090,00	0,00		6 340,00	6 340,00		6 340,00	6 340,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 300,00	0,00		13 730,00	13 730,00		13 730,00	13 730,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 940,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 990,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	140,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	70,00	0,00		70,00	70,00		70,00	70,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		140,00	140,00		140,00	140,00
6488	Autres	90,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	39 000,00	0,00	0,00	35 012,00	35 012,00	0,00	35 012,00	35 012,00
65133	Secours d'urgence	29 438,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65134	Aides	9 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	62,00	0,00		12,00	12,00	0,00	12,00	12,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>283 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 202,00</b>	<b>285 202,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour Information Crédits générés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits générés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>		<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>286 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 302,00</b>	<b>288 302,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 130,09			3 191,91	3 191,91		3 191,91	3 191,91
6761	<i>Définitions sur réalisations (positives)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	6 130,09			3 191,91	3 191,91		3 191,91	3 191,91
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 130,09</b>			<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>		<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Ce cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.  
 (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).  
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 678 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.  
 (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 056,38	0,00	102 821,07	102 821,07	102 821,07
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7066	Redevances services à caractère social	115 056,38	0,00	100 821,07	100 821,07	100 821,07
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	133 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
74748	Participation autres communes	133 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	762,00	0,00	756,00	756,00	756,00
752	Revenus des immeubles	450,00	0,00	450,00	450,00	450,00
75888	Autres	312,00	0,00	306,00	306,00	306,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>252 818,38</b>	<b>0,00</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>	<b>269 577,07</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00



**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails sur les articles utilisés conformément au plan de comptes;

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent;

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 317.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre ( $RF\ 042 = DI\ 040$ ) ( $RF\ 043 = DF\ 043$ ).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeu., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	24 118,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>24 118,16</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		24 118,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non vendéable	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 118,16</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 118,16
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils.							D38 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région/Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			
		0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports							
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	D4 Coop décent_act <sup>2</sup> interrég.sur_intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	046 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 118,16
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 118,16
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certificante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés						
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	Sports (autres que scolaires)								327 Soutien aux sportifs
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportive	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	426 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accès/au logement	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire							
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maitien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine				
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques technico.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communes	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détails les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	B3 Transport de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie									
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Vidibilité hivernale et aléas climatiques	847 Équipements de voies	848 Parkings	849 Sécurité routière	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMJ)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>119 902,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>168 400,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	7 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 400,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	108 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>168 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 821,07</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 821,07	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	166 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>288 302,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		141 340,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		108 850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 012,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>269 577,07</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		102 821,07
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		166 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		756,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE					A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventionné	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	119 902,00
506	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	36 130,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
625	Displacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	49 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	22 170,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00
873	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
881	Dol. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	RECETTES	0,00	0,00	2 000,00	0,00	185 756,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseil							038 Autres Instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc.		035 Conseil de territoire			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
606	Achats non stockés de matériel et fourn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
841	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
681	Dol. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	Action relevant de la subvention globale	04 Coopératif, act* interrég, eur, intern.						TOTAL DU CHAPITRE
			041 Actions interrégionales	042 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	046 Autres actions		
	<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 902,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourn.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00
611	Contrats de prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
616	Primes d'assurances		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
621	Personnel extérieur au service		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 130,00
623	Pub., publications, relations publiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
625	Déplacements et missions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 170,00
647	Autres charges sociales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,00
656	Charges diverses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
681	Dot, amort. et prov, Charges de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
	<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>168 756,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
747	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
752	Revenus des immeubles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
758	Produits divers de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES											IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE											A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services pédagogiques et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								327 Soutien aux sportifs
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMSI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
818	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
851	Charges intarv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	420 Services communs	42 Action sociale					
			421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>20 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	426 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	113 000,00	35 000,00	0,00	0,00	168 400,00	
618	Divers	0,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00	
623	Pub , publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	100 821,07	0,00	0,00	0,00	100 821,07	
706	Préstations de services	0,00	0,00	100 821,07	0,00	0,00	0,00	100 821,07	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains					
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Éclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du territorial	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structures d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles				632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					63 Actions sectorielles							
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maitrise et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services commune collecte et propres	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>						<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / comptes nature (1)	Libellé	Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques technico.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compta nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE							A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	841 Voirie nationale	84 Voirie							
			842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aides climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détaillez les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE					B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815.

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (5)	Profil d'amor- tissement (6)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt: (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de limage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
16711 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1681 Autres emprunts (total) (9)								0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								0,00					
1687 Autres dettes (total)								0,00					
Total général								0,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

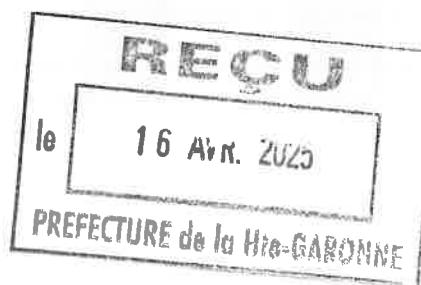
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES									IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE									B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N					ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			
Type de taux (13)	Index (14)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bon à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 669.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)													
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)													
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces Indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seul unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES										IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE										B1.5	

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE							B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES				IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME				B1.6	
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	intérêts (3)	Capital
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

**B1.7 – AUTRES DETTES**  
*(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 400.00 €	27-11-1997
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Autres matériel	10
L	Logiciels informatiques	2
L	Matériel informatique	5
L	Mobilier	12

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N					IV B3.1	
PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>IV</b> <b>B3.2</b>
--	--------------------------

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III)

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

<b>Article</b>		<b>Dette en capital à l'origine</b>	<b>Dette en capital au 01/01/N</b>	<b>Annuité à verser au cours de l'exercice</b>
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES													IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.3	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée réali-due	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, taux franc compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A                    0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B                    0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C                    0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D                    0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D                    0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II                    269 577,07</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II                    0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercices N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN									IV B7.6					
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)					
									Part investissement	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
<b>Marchés de partenariat (1)</b>														
									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total</b>									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>														
									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total</b>									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				IV B7.7
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>				
<b>Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale</b>				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'~~enflement~~ des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN						B7.8	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN						B7.9	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>					<b>IV</b> <b>B8</b>
<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>					
<b>Article (1)</b>	<b>Subventions (2)</b>	<b>Objet (3)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de la subvention</b>
		<b>INVESTISSEMENT (total)</b>			<b>0,00</b>
		<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>			<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES						IV			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						B9			
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N									
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

Exemple : un agent à temps plein (qualité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (qualité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

M1 : Médecino-technique.

SP : Sport.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POW : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cotés.

(3) REMUNERATION : Référence à un Indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-14 : Recrutement temporaire pour faire face à une demande d'autonomie à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2\* : Justifié par la nature des services ou la nature des emplois exercés qui au moment du recrutement territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-4-2 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-4-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-4-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-19 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-7 : Contrat à durée indéterminée pour faire face à une demande d'autonomie à servir à temps partiel ou indisponible.

332-10 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-7 : Contrat à temps partiel.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner la chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.  
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).  
 (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régime à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

#### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

##### *Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	20 926,25	20 926,25
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 926,25	20 926,25

##### *Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	20 926,25	20 926,25
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	20 926,25	20 926,25

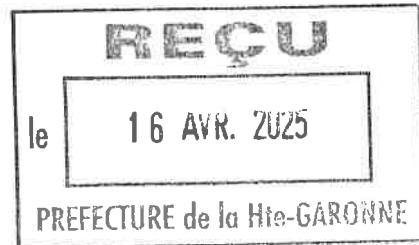
#### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	3 191,91	3 191,91
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 191,91	3 191,91

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>		
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>		<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	<b>0,00</b>	<b>I</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>			
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>			<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>3 191,91</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>3 191,91</b>	<b>3 191,91</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	65,63	65,63
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	303,34	303,34
28181	Installations générales, aménagts divers	189,00	189,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 472,89	2 472,89
28188	Autres immo. corporelles	161,05	161,05
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1
<b>VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
			Matériel
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>
			(B)
			<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>
			(C)
			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	(A)	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>
			<b>0,00</b>

IV – ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribuion de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
– Dont Etablissements autres que EEX	0,00
– Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025

Total facturations internes	0,00
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<i>Total dotations, reprises, transferts et autres</i>	<i>0,00</i>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excéder brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excéder brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

<b>IV – ANNEXES</b> <b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>						<b>IV</b>	
						<b>D3</b>	
<b>Libellés</b>		<b>Base notifiée (si connue à la date de vote)</b>	<b>Variation de la base / (N-1) (%)</b>	<b>Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)</b>	<b>Variation du taux / N-1 (%)</b>	<b>Produit voté par l'assemblée délibérante</b>	<b>Variation du produit / N-1 (%)</b>
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxés perçus par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détaillez les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour la financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	
		Montant	Montant
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
Total des dépenses réelles			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)		0,00
Total des dépenses d'ordre			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	
		Montant	Montant
Recettes issues de la TEOM			0,00
Dotations et participations reçues			0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles			0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)		0,00

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par Le Présidente, Denis CORTIJO (1),  
A Pibrac, le 09/04/2025Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire  
A Pibrac, le 09/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2).(3).

AGNEAUX Jean-Pierre	
BASQUIN Odile	
BEN guillaume	
CELHAY Jean-Claude	
CORTIJO Denise	
CROSTA Nathalie	
DHELLEMMES Anne	
FAUCHER Marie-charlotte	
GOULAIN Corine	
HILLAT Brigitte	
JOUAN RENAUD Marion	
LAMARQUE Christian PELICOT Xavier	
MOUTON Rachel	
PARERA Jean	
PAYAN Miguel	
PILON Colette	
SALVADOR José	

Certifié exécutoire par Le Présidente, Denis CORTIJO (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Pibrac, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

**Commune de PIBRAC - BUDGET C.C.A.S. - BP - 2025**

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX - Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY - Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN - Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA - M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT - Colette PILON - José SALAVDOR.

**Etait excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON - Mme Anne DHELLEMMES à M. Miguel PAYAN - Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

---

**Délibération n° 202504DECC08**

**Objet : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil que des titres et mandats annulatifs sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues. Certains restent impayés, malgré les diverses actions du Trésor Public. A la demande du trésorier, il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil d'administration :

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

CONSIDERANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

CONSIDERANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

ENTENDU l'exposé présenté ci-avant, après en avoir délibéré :

**DECIDE**

- D'APPROUVER l'admission en non-valeur de ces recettes irrécouvrables pour un montant total de 135,47 € pour le budget du centre communal d'action sociale.
- D'AUTORISER Mme la Présidente à procéder à la liquidation de ces sommes prévues aux chapitres 65, article 6541 du budget du CCAS.

La Secrétaire de séance,

La Présidente,


**Denise CORTIJO**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication  
Publié le

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

Etaient présents : Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

Etais excusée : Mme Marion JOUAN RENAUD.

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELEMMES à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

---

Délibération n° 202504DECC09

Objet : Modification du règlement intérieur du CCAS.

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'elle souhaite que le Vice-président du CCAS préside la commission permanente. Il convient donc de modifier le règlement intérieur dans son chapitre 4, article 28-1 « *composition de la commission permanente* ».

Madame la Présidente expose les modifications à apporter au précédent règlement intérieur adopté le 21/11/2024.

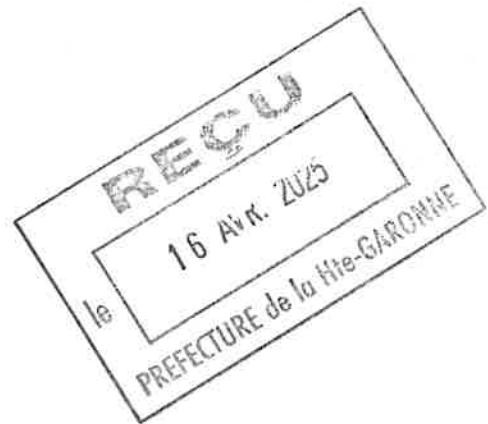
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration adoptent le présent règlement.

La Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denise CORTIJO





**Règlement intérieur**  
**Conseil d'administration du CCAS de PIBRAC**  
N°202504RECC01

## PREAMBULE

Administré par un Conseil d'administration, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif doté d'une personnalité morale de droit public lui conférant une autonomie juridique et financière. Il est chargé de mettre en œuvre « *une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées* » (article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

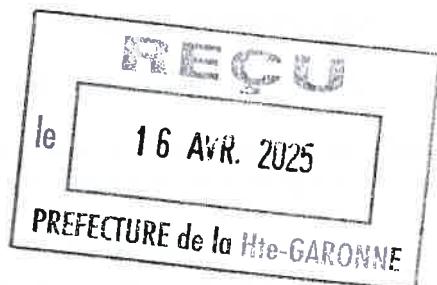
Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du même code.

Le règlement intérieur s'impose aux administrateurs du Conseil d'Administration.

A compter de son approbation en séance, tout membre est réputé en avoir pris connaissance et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

## SOMMAIRE

- **Chapitre 1 :** Composition du Conseil d'Administration
- **Chapitre 2 :** Missions et Pouvoirs du Conseil d'Administration
- **Chapitre 3 :** Organisation des séances du Conseil d'Administration
  - 3.1 : Programmation des séances
  - 3.2 : Déroulement des séances
  - 3.3 : Le vote des délibérations
  - 3.4 : Formalisation et archivage des débats
  - 3.5 : Accès aux documents administratifs
- **Chapitre 4 :** Commission permanente
- **Chapitre 5 :** Dispositions diverses



## **CHAPITRE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

### **Article 1 : Qualité des administrateurs du Conseil d'administration**

Présidée par Madame le Maire, l'assemblée délibérante du CCAS est composée à parité :

- De membres élus en son sein par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Et de membres nommés par Madame le Maire parmi des personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Conformément aux dispositions de l'article .123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 9 juin 2020, fixé à 17 le nombre d'administrateurs.

La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit :

- Madame le Maire, présidente de droit,
- 8 membres issus du Conseil municipal,
- 8 membres nommés par le Maire,

### **Article 2 : Vice-présidence et vice-présidence déléguée du Conseil d'administration**

En vertu de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'élection du (de la) Vice-président(e) et du vice-président délégué se fait à bulletin secret à la majorité des votants.

Les personnes candidates à la fonction de Vice-président(e) et vice-président délégué se font connaître en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration, dans sa séance du 21 novembre 2024, a élu en son sein :

- en qualité de Vice-président, M. Miguel PAYAN
- en qualité de Vice-présidente déléguée, Mme Brigitte HILLAT

### **Article 3 : Durée du mandat**

Le Conseil d'administration est renouvelé à la suite de chaque élection du Conseil municipal.

Le mandat des administrateurs sortants prend fin dès l'élection et dès la nomination des nouveaux membres et, au plus tard, dans un délai maximum de deux mois suivant l'élection du nouveau Conseil municipal.

Le mandat des administrateurs élus par le Conseil municipal et des administrateurs nommés par Madame le Maire est d'une durée identique à celui des conseillers municipaux, soit 6 ans.

### **Article 4 : Remplacement des sièges devenus vacants**

Afin de respecter le principe de parité présidant à la composition du Conseil d'administration, il sera procédé au remplacement de tout siège laissé vacant par suite d'une démission volontaire, d'une démission d'office, du décès d'un administrateur ou de tout autre motif.

- Pour quelque cause que ce soit, un membre a la possibilité de démissionner de ses fonctions à tout moment, par lettre recommandée adressée à la Présidente du CCAS.
- Afin de ne pas porter préjudice au bon fonctionnement du Conseil d'administration, et selon l'article R123-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres qui se sont abstenus de siéger au cours de trois

séances consécutives du Conseil d'administration sans motif légitime, peuvent, après que la Présidente les a mis en mesure de présenter leurs observations, être déclarés démissionnaires d'office :

- Par le Conseil municipal et sur proposition de Madame le Maire pour les membres élus ;
- Par Madame le Maire pour les membres qu'elle a nommés.

Le remplacement des sièges vacants est opéré selon les procédures suivantes :

- Pour les membres élus par le Conseil municipal, il est pourvu au remplacement dans les conditions fixées par les articles R.123-8 et R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles :  
Le siège vacant est pourvu par le conseiller municipal dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé (par référence à la liste présentée lors de la désignation des administrateurs élus du CCAS par le Conseil municipal). Si la liste dont était issu le membre démissionnaire ne comporte plus de candidat, le siège est pourvu par le candidat de la liste suivante qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages et ainsi de suite, par ordre décroissant du nombre de voix obtenues et ce jusqu'à épuisement des listes.
- Pour les administrateurs nommés, Madame le Maire pourvoit à leur remplacement selon les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le remplacement interviendra dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la vacance du siège.

Le mandat d'un membre du Conseil d'administration désigné pour pourvoir un poste vacant expire à la date où aurait cessé le mandat du membre remplacé.

## **Chapitre 2 : Les missions et pouvoirs du Conseil d'administration**

### **Article 5 : Définition et mise en œuvre de la politique d'action sociale sur le territoire communal**

Les décisions prises par le Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des attributions légales conférées au CCAS par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les attributions du CCAS relèvent à la fois de missions obligatoires, imposées par la loi :

- La pré-instruction des dossiers de demande d'aide sociale légale (article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La domiciliation des personnes sans domicile stable (article L.264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- Une analyse des besoins sociaux du territoire (article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La tenue d'un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative résidant sur le territoire communal (article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Et de missions volontaristes, déployées au titre d'une politique d'aide sociale « générale » et « facultative ».

### **Article 6 : Les pouvoirs du Conseil d'administration**

Sauf hypothèses d'autorisation préalable du Conseil municipal prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-34 et L.2241-5), sauf pouvoirs propres de la Présidente (rappelés à l'article 8 du présent règlement intérieur), le Conseil d'administration détient une plénitude de compétences pour régler l'ensemble des affaires du CCAS : toutes les décisions relatives au CCAS doivent émaner de son Conseil d'administration.

### **Article 7 : Autorisations préalables du Conseil municipal**

Un accord préalable du Conseil municipal sera sollicité en amont de toute délibération du Conseil d'administration relative :

- A certains emprunts selon le cadre prévu par l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel dispose que les délibérations du Conseil d'administration portant sur un emprunt contracté par le CCAS ne seront exécutoires, en fonction du montant et de la durée de remboursement de l'emprunt, que sur avis conforme du Conseil municipal.

- Au changement d'affectation, en totalité ou en partie, des locaux, objets mobiliers ou immobiliers appartenant au CCAS, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettant ces locaux à disposition d'un autre établissement public ou privé, ou d'un particulier selon le cadre prévu par l'article L.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Article 8 : Attributions propres de la Présidente du CCAS**

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, la Présidente du CCAS détient une plénitude de compétence dans les matières limitativement énumérées ci-après :

- La Présidente convoque le Conseil d'administration. Elle préside les séances et en assure le bon déroulement (Article R.123-7 et R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente arrête l'ordre du jour qui accompagnera la convocation (Article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente prépare et exécute les délibérations du Conseil (Article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente est ordonnatrice des dépenses et recettes du CCAS et, à ce titre, a qualité pour émettre les mandats de paiement et les titres de recettes (Article R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente nomme les agents du CCAS (Article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente accepte à titre conservatoire les dons et legs et forme, avant autorisation, les demandes en délivrance. L'acceptation deviendra définitive une fois que le Conseil en aura délibéré (Article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;
- La Présidente représente le CCAS en justice et dans les actes de la vie civile. (Article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles) ;

#### **Article 9 : Délégation à la Présidente ou au Vice-président du CCAS**

Le cas échéant, le Conseil d'Administration peut donner par délibération, délégation de pouvoir et de signature à la Présidente ou à la Vice-présidente du CCAS, selon les formalités prescrites par le Code de l'Action Sociale et des Familles (listées dans l'article R.123-21), pour les matières ci-après :

- Attribution des prestations dans des conditions que le Conseil d'Administration définit ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés passés selon la procédure adaptée ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile.

La Présidente ou le Vice-président rendent compte, à chaque réunion du Conseil d'administration, des décisions prises en vertu des délégations reçues. Le Conseil d'administration peut mettre fin à ces délégations à tout moment, par délibération.

### **CHAPITRE 3 : ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **3.1 : Programmation des séances**

##### **Article 10 : Périodicité des réunions**

Le Conseil d'administration se réunit à minima une fois par trimestre.

##### **Article 11 : Convocation du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de la Présidente, à l'initiative de celle-ci ou à la demande de la majorité des membres du Conseil.

La convocation est adressée par la Présidente à chaque administrateur, par courrier électronique (sauf demande d'envoi par courrier postal), à l'adresse donnée par celui-ci, et ce, au minimum trois jours francs avant la date de la réunion.

##### **Article 12 : Ordre du jour**

Les administrateurs reçoivent l'information nécessaire aux prises de décision préalablement aux séances du Conseil.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour détaillé et d'un rapport explicatif sur chacune des affaires soumises à délibération.

Ce rapport prend la forme d'une compilation des synthèses de chaque dossier porté à l'ordre du jour comprenant, si nécessaire : un exposé des motifs, une proposition de décision, des documents utiles à l'information des administrateurs et le ou les projet(s) de délibération(s) afférent(s).

Les administrateurs ont la possibilité, seuls ou en groupe, de proposer des points à porter à l'ordre du jour. La demande doit être formulée en séance, pour l'ordre du jour de la séance suivante.

#### **Article 13 : Participation de tiers externes aux séances**

A l'initiative de la Présidente ou sur proposition des administrateurs, des experts externes au CCAS, ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour, peuvent être auditionnés à l'occasion d'une séance du Conseil. Ces experts n'auront qu'un rôle consultatif et aucune donnée couverte par l'obligation de secret professionnel ne sera portée à leur connaissance.

### **3.2 Déroulement des séances**

#### **Article 14 : Présidence et police des séances**

Les réunions sont présidées par Madame le Maire, Présidente du Conseil d'administration.

Dans tous les cas où Madame le Maire est absente ou empêchée d'assister à la séance du Conseil, celle-ci est présidée par le Vice-président ou le vice-président délégué.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente, du Vice-président et du vice-président délégué, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux (article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

La Présidente de séance fait observer et respecter les dispositions du présent règlement intérieur et assure la police des séances.

La Présidente de séance ouvre les séances, procède à l'appel des membres, constate le quorum, fait approuver le compte-rendu de la réunion précédente, dirige les débats, accorde la parole, veille à ce que les débats portent sur les affaires soumises au Conseil, accorde, le cas échéant, les suspensions de séance, en fixe la durée et y met fin, met aux voix les propositions et délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats et prononce la clôture des séances.

#### **Article 15 : Secrétariat des séances**

Le responsable du CCAS assiste aux séances du Conseil d'administration dont il assure le secrétariat. Il peut intervenir en séance sur demande de la Présidente (Article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

En lien avec la Présidente, le secrétariat des séances consiste à prendre note de la liste des présents, du quorum, des pouvoirs et de leur validité, à assister la Présidente dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins, et à rédiger les compte-rendus et les extraits de délibérations.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable, celui-ci est remplacé par un administrateur désigné en début de séance par la Présidente.

#### **Article 16 : Quorum**

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. N'entrent dans le calcul de ce quorum :

- Ni la voix prépondérante de la Présidente (en cas de partage des voix) ;
- Ni les pouvoirs donnés par les administrateurs absents à un autre membre du Conseil d'administration (dans les conditions précisées à l'article 17 du présent règlement intérieur).

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance, au début de l'examen de chaque point figurant à l'ordre du jour et lors de la reprise des débats en cas de suspension des séances.

Si le quorum n'est pas atteint, la Présidente adresse aux administrateurs une nouvelle convocation, dans les formes et les délais prescrits aux articles 11 et 12 du présent règlement intérieur. Lors de cette nouvelle séance, le Conseil d'Administration pourra

délibérer sur l'ensemble des affaires inscrites à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'administrateurs présents (article R.123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

#### **Article 17 : Procurations**

Un membre du Conseil d'administration empêché d'assister à une séance peut donner à un administrateur de son choix pouvoir de voter en son nom sur les questions figurant à l'ordre du jour de la séance.

Le pouvoir est donné par écrit et mentionne la date de la séance pour laquelle il est donné. Un même administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Un mandat est toujours révocable. Si l'administrateur qui l'a donné ne peut matériellement récupérer son pouvoir, il notifie sa décision par écrit à l'administrateur qui l'a reçu et adresse copie de cet écrit à la Présidente avant la séance, s'il ne peut lui-même y assister.

#### **Article 18 : Organisation des débats ordinaires**

En début de séance, la Présidente de séance fait adopter l'ordre du jour.

Le Conseil peut voter des changements dans la présentation chronologique des affaires qui y sont inscrites.

L'ordre du jour étant adopté, les affaires sont examinées dans l'ordre arrêté.

Chaque affaire portée à l'ordre du jour fait l'objet d'un résumé sommaire exposé par la Présidente de séance.

Les réunions se déroulent dans un climat de respect mutuel, d'expression libre et d'écoute réciproque. La parole est accordée par la Présidente de séance aux membres du Conseil d'administration qui la sollicite. La Présidente de séance fixe l'ordre des interventions. Les membres prennent la parole après l'avoir obtenue de la Présidente de séance et selon l'ordre fixé préalablement.

#### **Article 19 : Organisation des débats financiers**

##### **a) Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Dans la période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, un débat a lieu au sein du Conseil d'administration sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il est pris acte de ce débat par délibération.

##### **b) Débat sur le budget et le compte administratif**

Les budgets primitif et supplémentaire ainsi que, le cas échéant, les budgets annexes sont proposés au Conseil d'administration par la Présidente et soumis au vote de celui-ci dans le délai prévu par la loi (article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le compte administratif est présenté par la Présidente, ordonnatrice des dépenses et recettes du CCAS, dans le délai prescrit par l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Présidente quitte ensuite la séance, le vote du compte administratif ayant lieu en son absence.

### **3.3 Le vote des délibérations**

#### **Article 20 : Formalisation des décisions prises**

Les décisions prises par le Conseil d'administration pour régler les affaires du CCAS sont formalisées par délibérations.

Le Conseil d'administration fixe notamment par délibération les différentes prestations en nature et/ou en espèces, remboursables ou non remboursables, que le CCAS attribue, ainsi que les critères et conditions d'octroi de celles-ci.

## **Article 21 : Modalités de vote**

Les délibérations du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. Les abstentions et les bulletins nuls ne sont pas comptabilisés comme suffrages exprimés.

Ordinairement, le Conseil d'administration vote à main levée.

Le résultat du vote est constaté par la Présidente de séance, assistée du secrétaire de séance.

Les noms des votants avec la désignation de leur vote sont portés au compte-rendu de séance ainsi que les noms des administrateurs qui se sont abstenus. Mention est faite également des votes blancs ou nuls.

En cas de partage des voix lors d'un vote à main levée, celle de la Présidente de séance est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois qu'il s'agit de procéder à une nomination, ainsi que toutes les fois où le tiers des administrateurs présents le sollicite.

Lorsqu'il est recouru au scrutin secret (notamment pour l'élection du Vice-président), si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages déterminée ci-dessus, il est procédé à un troisième tour de scrutin et la nomination ou l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages lors de ce troisième tour, la nomination ou l'élection est acquise au candidat le plus âgé ou par tirage au sort s'ils ont le même âge.

Les délibérations sont votées dans l'ordre des affaires portées à l'ordre du jour, proposé et accepté en début de séance. Le vote d'une affaire est acquis et aucun administrateur ne peut revenir sur un vote antérieur.

## **3.4 Formalisation et archivage des débats**

### **Article 22 : Compte-rendu et procès-verbal de séance**

Pour chaque séance du Conseil d'administration, un compte rendu et un procès-verbal de séance sont rédigés par l'agent du CCAS.

### **Article 23 : Tenue du registre des délibérations**

Les délibérations, procès-verbaux, et comptes-rendus sont consignés dans le registre des délibérations.

Afin de garantir la confidentialité des informations protégées par le secret professionnel, le registre sera tenu en deux tomes - séparant les actes communicables conformément aux principes posés à l'article 26 du présent règlement intérieur, de ceux non communicables – selon les modalités suivantes :

- Tome 1 : la première page du registre porte la mention « Registre des délibérations – Tome 1 : Actes communicables ».

Est inscrit dans ce registre le compte-rendu chronologique de chaque séance intégrant les délibérations prises par le Conseil. L'affaire, inscrite à l'ordre du jour, qui comporte des informations couvertes par le secret professionnel, est mentionnée de façon très succincte dans le compte-rendu, en veillant à ce qu'aucune des informations rapportées ne puisse conduire à porter atteinte au secret professionnel.

- Tome 2 : la première page du registre porte la mention « Registre des délibérations – Tome 2 : Actes non communicables ».

Sont compilés dans ce registre les procès-verbaux des décisions prises par la Commission Permanente, (telles que prévues à l'article 28 du présent règlement intérieur), ayant un caractère nominatif et couvertes par le secret professionnel.

### **Article 24 : Signature du registre des délibérations**

Les deux tomes du registre des délibérations sont signés par tous les membres présents à la séance. Lorsqu'ils sont empêchés de signer, mention est faite sur le registre de la cause qui les a empêchés. Les signatures sont déposées sur la dernière page du compte-rendu de chaque séance.

Les rectifications au compte-rendu ne peuvent être demandées par des membres ayant assisté à la séance que lors de la présentation de ce compte-rendu à la séance suivante par la Présidente. Elles sont consignées dans le compte-rendu de ladite

séance. Une mention est portée en marge du compte-rendu contesté renvoyant à la rectification enregistrée dans le compte-rendu suivant.

### **3.5 Accès aux documents administratifs**

#### **Article 25 : Affichage des délibérations**

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du Conseil d'administration sont exécutoires de plein droit dès leur transmission en Préfecture, transmission qui devra être complétée de leur publication (pour les décisions à caractère réglementaire).

Il sera donc procédé à l'affichage des délibérations inscrites au tome 1 du registre des délibérations « Actes communicables » dans les huit jours suivant la tenue de la réunion du Conseil d'administration.

Les décisions individuelles d'attribution des aides sont exclusivement notifiées aux intéressés.

#### **Article 26 : Communication du registre des délibérations**

Seuls les membres du Conseil d'administration et l'agent du CCAS ont accès aux deux tomes du registre des délibérations. Toutefois, en application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative au droit d'accès aux documents administratifs, toute personne physique ou morale a le droit de demander la communication ou de prendre connaissance, éventuellement sans déplacement et par copie totale ou partielle, des compte-rendus des séances du Conseil d'administration et de ses délibérations, dans les limites fixées par la loi et la jurisprudence de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et des juridictions administratives, à l'exclusion de ceux de ces actes qui sont inscrits au tome 2 du registre des délibérations.

La personne désireuse de recourir à la présente possibilité d'accès aux documents administratifs peut l'obtenir, à ses frais, aussi bien de la Présidente du Conseil d'administration du CCAS que des services extérieurs de l'Etat. Chacun peut publier ces documents sous sa responsabilité.

#### **Article 27 : Communication des documents budgétaires**

Les documents se rapportant à la préparation, à l'adoption et la modification du budget du CCAS, dès lors qu'il a été adopté par le Conseil, sont communicables aux administrés dans les limites posées par la loi et la jurisprudence.

Les budgets du CCAS sont mis à la disposition du public pendant les quinze jours qui suivent leur adoption par le Conseil d'administration. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen de publicité au choix de la Présidente du CCAS.

La consultation des documents budgétaires s'effectue sur place, au siège du CCAS.

## **CHAPITRE 4 : COMMISSION PERMANENTE**

#### **Article 28 : Commission permanente**

En application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé, au sein du Conseil d'administration, une Commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

➤ ***Article 28-1 : Composition de la Commission permanente***

La Commission permanente est composée d'un Président, qui est le Vice-président du CCAS et de 6 administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par la Présidente du CCAS et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Les administrateurs désireux de participer à la Commission permanente font acte de candidature lors de la séance du conseil où la commission est constituée et les listes sont soumises au vote à bulletin secret.

En cas d'absence du Président de la commission, il sera remplacé par le plus âgé des administrateurs présents.

➤ ***Article 28-2 : Attributions de la Commission permanente***

Le Conseil d'administration confie à la Commission permanente le soin d'attribuer les aides financières autres que celles fixées par délibération et délégues à la Présidente.

La Commission permanente rend compte à chaque séance du Conseil d'administration des aides attribuées depuis la dernière séance à l'aide d'un tableau faisant apparaître la nature et le montant des aides accordées.

➤ ***Article 28-3 : Modalités de fonctionnement de la Commission permanente***

Les membres de la Commission permanente sont convoqués par le Président de la commission par voie électronique, ou voie postale sur demande, au minimum 3 jours francs avant la date de la réunion.

La Commission permanente ne peut valablement décider que lorsque la majorité des membres assiste à la séance. Si le quorum n'est pas atteint, le Président de la commission adresse aux membres une nouvelle convocation, sans délai minimum avant la date de réunion. Lors de cette nouvelle réunion, la commission pourra prendre des décisions quel que soit le nombre de membres présents.

Les demandes d'aides financières sont présentées par l'assistante sociale du CCAS, de façon anonyme. Elle fait une présentation de la situation sociale et financière des personnes et répond aux éventuelles questions des membres de la commission.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents, par vote à main levée.

## **CHAPITRE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 30 : Obligation de secret professionnel**

Les administrateurs du Conseil d'administration sont tenus à une stricte obligation de secret professionnel s'agissant de toutes les informations nominatives dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat, conformément aux dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-13 du Code Pénal).

### **Article 31 : Prévention des incompatibilités**

Tout au long de leur mandat, les membres du Conseil s'engagent à respecter le régime des incompatibilités s'appliquant à leur statut d'administrateur du CCAS :

- L'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles exclut la possibilité pour un administrateur nommé d'avoir la qualité de conseiller municipal ;
- L'article R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles interdit également que siègent au Conseil d'administration des personnes qui seraient fournisseurs de biens et services au CCAS ;
- En vertu de l'article L.231 du Code Electoral, les agents salariés communaux ne peuvent être élus au conseil municipal de la commune qui les emploie et ainsi être administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS ;
- Si un membre nommé quitte l'association qui l'avait mandaté pour siéger au CCAS, celui-ci devra démissionner puisque le Maire l'avait choisi « es qualité » ;
- Si un administrateur élu du Conseil d'administration démissionne du Conseil Municipal, il perd sa légitimité à siéger au Conseil d'Administration et devra démissionner.

### **Article 32 : Assurance des administrateurs**

Conformément à l'article L.2123-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune assure les administrateurs élus pour leurs activités au sein du CCAS.

Concernant les administrateurs nommés, le CCAS cotise auprès de l'URSSAF pour les membres qui ne bénéficieraient pas d'une couverture sociale à un autre titre.

#### **Article 33 : Application du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur est exécutoire dès son adoption par le Conseil d'administration, sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

La Présidente du Conseil d'administration ou la Vice-présidente à laquelle elle aura délégué ce pouvoir selon les dispositions de l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est seule chargée de l'exécution du présent règlement intérieur.

#### **Article 34 : Modification du Règlement Intérieur**

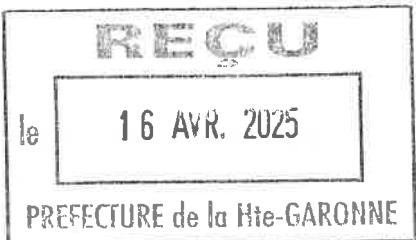
Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications à tout moment par le Conseil d'administration, à la demande et sur proposition de sa Présidente ou d'au moins un tiers des membres en exercice dudit Conseil.

A Pibrac, le

La Présidente du C.C.A.S,

**Denise CORTIJO**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA VILLE DE PIBRAC**

**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Présidente du C.C.A.S.

**Etaient présents :** Mme Denise CORTIJO - M. Jean-Pierre AGNEAUX – Mme Odile BASQUIN - M. Jean-Claude CELHAY – Mme Nathalie CROSTA - Mme Marie-Charlotte FAUCHER - Mme Corine GOULAIN – Mme Rachel MOUTON - M. Jean PARERA – M. Miguel PAYAN - M. Xavier PELICOT – Colette PILON – José SALAVDOR.

**Etait excusée :** Mme Marion JOUAN RENAUD.

**Avaient donné pouvoir :** M. Guillaume BEN à Mme Rachel MOUTON – Mme Anne DHELLEMES à M. Miguel PAYAN – Mme Brigitte HILLAT à M. Jean PARERA.

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LARROQUE.

Date de la convocation et de son affichage : 28/03/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum : 9

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 4

Nombre de votants : 16

Vote :

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0
-----------	------------	----------------	----------

---

**Délibération n° 202504DECC10**

**Objet : Election d'un membre de la Commission Permanente**

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations consenties par le Conseil d'Administration ;

Vu la délibération 202007DEAC05 portant création de la commission permanente

Vu la délibération 202411DECC18 modifiant le règlement intérieur du CCAS et notamment la présidence de la commission permanente

Vu la délibération 202504DECC09 portant nouvelle modification du règlement intérieur du CCAS et notamment la présidence de la commission permanente

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'au vu du vote de la précédente délibération sur le changement de présidence de la commission

permanente, un siège de cette commission devient vacant. Il convient donc de pourvoir le siège vacant par l'élection d'un nouveau membre.

Outre son président, cette commission est composée de 3 représentants du Conseil Municipal et de 3 représentants des membres extérieurs. Le siège laissé vacant par le changement de présidence étant celui d'un membre du Conseil Municipal, il convient d'élire un nouveau membre issu du Conseil Municipal pour siéger à la commission.

Madame la Présidente invite les candidats à se faire connaître en séance.

Est candidate :

- Mme Nathalie CROSTA

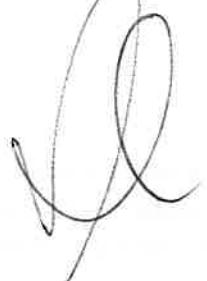
Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote à bulletin secret.

A l'issue du vote Mme Nathalie CROSTA a été élue membre de la commission permanente.

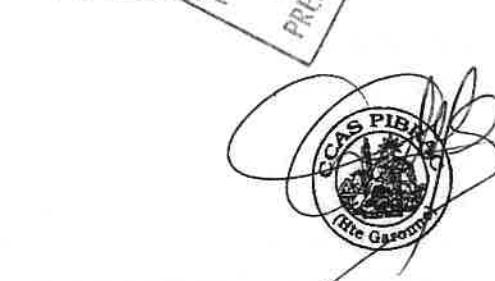
La nouvelle liste des membres de la commission permanente, présidée par M. Miguel PAYAN, vice-président du CCAS, est donc ainsi constituée :

<i>représentants du Conseil Municipal :</i>	<i>représentants des membres extérieurs :</i>
Mme Brigitte HILLAT	M. Jean PARERA
Mme Rachel MOUTON	M. Jean-Pierre AGNEAUX
Mme Nathalie CRSOTA	Mme Colette PILON

La Secrétaire de séance,



La Présidente,



Denise CORTIJO

